

## **Dossier 3**

# **Etude du territoire de Grandmont, la *Franchise***

## DOSSIER 3

### L'étude du territoire de Grandmont :

#### la Franchise

**Bernard Bernaben, Maxime Larratte et Jean-Marc Popineau**

*Autour de Grandmont, une enclave en Haute-Marche, composée de domaines qui appartenaient en propre à l'abbaye, bénéficiait de privilèges donnés, au cours des siècles, principalement sous la forme d'exemptions fiscales. Cette « franchise » était bornée et fermée de murs depuis le XIIIe siècle au moins. Le domaine vivrier de l'abbaye correspond, en fait, à deux « franchises », celle de Grandmont (854 ha en 1496) et celle de Muret (220 ha en 1496), site d'implantation primitif des frères.*

*Grâce notamment à un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques, le territoire, apparemment peu favorable au départ, est devenu pourvoyeur de ressources les plus diverses. L'impact fort des « frères bâtisseurs » a généré de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, la création de vingt-deux manses dont une villeneuve de 12000 m<sup>2</sup>, de cinq faubourgs, d'une grange dîmière de 1200 m<sup>2</sup> au sol, de seize chaussées-digues totalisant plus de 1300 m linéaires, de 100 hectares d'étang, de vingt-deux canaux d'irrigation pour 2800 m linéaires, de onze moulins à eau, d'une adduction d'eau souterraine de 800 m de long, d'une grande muraille dotée de quatre petits bâtiments et d'une « barre » de 48 m de long, de remparts autour des faubourgs et d'au moins 100 hectares d'essarts au XVIe siècle. Une chronologie commence ainsi à se dessiner, notamment en ce qui concerne la déprise de la fin du Moyen Âge et la restauration foncière à la fin du XVIe et surtout au XVIIe siècle (défrichements, réorientation des terres délaissées par la disparition des étangs, reconstruction de la villeneuve et de plusieurs granges et métairies...).*

Dans le cadre de « l'archéo-géographie, en 2013, l'étude s'est d'abord attachée à définir le géosystème de Grandmont à travers la topographie et l'hydrographie, la géomorphologie et la géologie, le climat et la végétation. Puis, elle s'est intéressée à son anthroposystème en cernant l'organisation de l'espace à travers le réseau viaire, la polynucléarisation de l'habitat et le parcellaire irrégulier, et en analysant les activités passées et présentes sur le territoire. Une fois fixé ce cadre géographique, on a pu orienter la campagne 2014 vers une prospection-inventaire fine de tous les témoignages archéologiques, toutes périodes confondues, encore présents sur le territoire étudié. Cette prospection a débouché sur la confection d'une cinquantaine de fiches d'enregistrement, correspondant à autant de témoignages retrouvés.

En 2015, l'approche géographique a pu fournir une première synthèse sur les occupations de la franchise de Grandmont. Les frères grandmontains ont procédé à des travaux très importants pour

tirer du territoire qui leur revenait leurs moyens de subsistance, et bien plus encore. Grâce à un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques, le territoire, apparemment peu favorable à l'homme au départ, est devenu pourvoyeur de ressources les plus diverses. L'impact fort de ces « frères bâtisseurs » sur le paysage des 854 hectares de leur franchise a pris la forme de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, de vingt et une manses dont une villeneuve de 12000 m<sup>2</sup>, de cinq faubourgs, d'une grange dîmière de 1200 m<sup>2</sup> au sol, de treize chaussées-digues totalisant plus de 1200 m linéaires et 100 hectares d'étangs, de dix-sept canaux d'irrigation totalisant 1500 m linéaires, d'au moins dix moulins à eau, d'une adduction d'eau souterraine de 800 m de long, d'une *grande muraille* dotée de quatre édicules et d'une « barre » chemisée de 48 m de long, de remparts-*barris* autour des faubourgs et d'au moins cent hectares d'essarts au XVIe siècle. Une chronologie commence à se dessiner, notamment en ce qui concerne la déprise de la fin du Moyen Age et la reprise en main à la fin du XVIe et surtout au XVIIe siècle (défrichements, réorientation des terres délaissées par la disparition des étangs, reconstruction de la villeneuve et de plusieurs granges et métairies...).

En 2016, les recherches complémentaires et les efforts de synthèse en vue de la mise en œuvre d'un SIG ont permis de déceler un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques : un talweg est barré par une digue qui relève l'eau, forme un étang plus ou moins vaste et alimente une ou deux *levades* dotées de vannes de part et d'autre du vallon. L'eau irrigue les prés situés en bas de versant. Un moulin peut utiliser la force motrice, des bassins peuvent servir de lavoir et/ou d'abreuvoirs.

La campagne 2017 a permis d'étudier 31 nouveaux groupes de fait archéologique structurant du paysage de la Franchise de Grandmont-Muret, portant le total des éléments découverts depuis 2013 à 123 groupes de fait pour 327 faits individuels. Pour le SIG, les faits archéologiques ont été classés en grand thèmes : hydraulique, bâti, communications, religion, géologie et limites. Ce corpus important permet, en s'appuyant de façon très fructueuse sur la constitution du SIG, de cerner de plus en plus finement l'aspect et le fonctionnement de l'espace vivrier des moines de Grandmont au Moyen Âge et surtout à l'époque moderne.

Dans le cadre de la prospection subaquatique (Christophe Cloquier), en 2013, l'enquête sur le réseau hydraulique des environs de l'abbaye a permis de localiser neuf ensembles susceptibles d'être identifiés comme des étangs piscicoles médiévaux ou modernes, antérieurs aux actuels étangs encore en eau. Afin de préciser les potentiels archéologiques de ces aménagements, des observations et des relevés subaquatiques et terrestres furent réalisés, en 2014, sur l'étang des Sauvages, le plus élevé de la série. Une pièce en bois de la vanne a été datée par radiocarbone entre 1029 et 1183. Depuis 2015, à la demande du Conservateur de l'Archéologie du Limousin, un programme spécifique a été validé par la

CIRA et donne lieu à un rapport particulier. Les résultats de la campagne 2016 sont présentés ci-dessous.

En amont de l'étang des Sauvages (étang n° 1), un ensemble de drains a été repéré entre le hameau des Vieux Sauvages et le chemin d'exploitation agricole ; il est composé de plusieurs rigoles en granit, apparemment destinées à capter ou drainer les eaux qui sourdent au niveau des versants du vallon.

De forme polylobée, avec une partie supérieure et une partie inférieure, l'étang des Sauvages mesure 320 m de long, pris au droit de la digue, pour 211 m de large, dans la partie supérieure, à 228 m de large, dans la partie inférieure. Sa profondeur maximale est de 6 m, au niveau du seuil de la vanne basse. En eau toute l'année, il est contenu par une imposante digue.

En partie appuyé sur un bâtiment, cette digue, de section trapézoïdale, est constituée d'un talus en pente douce, vers l'amont, et d'un mur oblique, vers l'aval. Elle est équipée de deux systèmes maçonnés de régulation des eaux : la vanne haute, dans la partie droite, et la vanne basse, dans la partie gauche<sup>1</sup>.

La vanne haute, accessible par une rampe d'accès constituée de blocs de granit maçonnés, permet de vider l'eau de l'étang au moyen d'une pelle en bois logée au fond de la chambre et manœuvrable depuis le sommet de la vanne.

La vanne basse alimente un conduit de section quadrangulaire, repéré sous un amas de blocs de granit largement ensablés, au niveau du canal en aval de la digue.

En aval de la digue, le trottoir de circulation et le caniveau d'évacuation des eaux du bassin trapézoïdal longent la base de la digue jusqu'au niveau du canal maçonné d'évacuation des eaux, construit dans le prolongement de l'exutoire de la vanne basse. Ces éléments forment un ensemble cohérent au pied de la digue pour circuler en sécurité et capturer les poissons qui seraient sortis avec les eaux de l'étang.

Entre l'étang des Sauvages (n° 1) et l'étang des Chênes (n° 2), deux canaux et un bassin ont été repérés. Si la nature du bassin reste à définir, les canaux peuvent, pour le premier, être identifié comme le prolongement du canal maçonné d'évacuation des eaux de l'étang des Sauvages et, pour le second, être considéré comme le canal d'évacuation du bassin. Ces canaux se rejoignent en aval du bassin puis alimentent en eau l'étang des Chênes.

Au niveau du vallon nord de l'étang des Chênes, un ensemble de drains, comparable au précédent, forme un réseau artificiel, destiné à capter ou drainer les eaux qui sourdent au niveau des versants du vallon afin d'alimenter l'étang des Chênes.

En l'absence de cours d'eau utilisable pour la capture de poissons et la production d'énergie hydraulique, les divers éléments découverts permettent donc d'envisager l'existence d'un

---

<sup>1</sup> Pour l'évacuation des eaux excédentaires, elle est également dotée d'un trop-plein à chaque extrémité.

aménagement complexe de cette vallée et des vallons latéraux depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et donc potentiellement antérieur à l'arrivée des religieux sur le site de Grandmont ou durant le XII<sup>e</sup> siècle et donc contemporain de l'installation des religieux sur ce site.

## I. Eléments de microtoponymie

Deux listes complémentaires (**Annexe 5**) présentent un premier bilan de l'enquête toponymique, menée à l'initiative de Bernard Bernaben, avec les concours de Marthe Moreau et de Jean-Marc Popineau.

La première (**Annexe 5A**) est un guide pour comprendre l'origine et la signification de certains toponymes, parmi les plus intéressants, issus du cadastre rénové de 1969. Il n'est donc ni exhaustif ni précis dans la localisation.

La seconde (**Annexe 5B**), fondée sur les noms de parcelles du cadastre de 1813 (beaucoup plus nombreux et a priori plus fidèles aux appellations anciennes) se veut un outil susceptible d'aider à la recherche. Par exemple, si l'on sait que les « fosses » et les « peirieras » sont des carrières et que l'on connaît leur situation sur le plan, on peut facilement enquêter sur le terrain.

A terme, ces données seront intégrées au SIG avec une version numérisée du cadastre ancien.

La toponymie n'a pas très bonne presse chez les archéologues et les historiens pour avoir trop longtemps été, pour les périodes anciennes, un substitut à l'archéologie et avoir livré des résultats contestables en matière d'histoire de l'occupation des sols. Ce désamour pour la toponymie semble toutefois comporter une exception : « La seule utilisation de la toponymie qui ait gardé toute sa validité pour l'archéologie est celle des microtoponymes cadastraux qui constituent parfois d'utiles indicateurs de sites... », même si « ce sont des indices qui présentent, pour le repérage des sites, un intérêt certain mais qui reste limité et aléatoire<sup>2</sup> ».

L'*État de sections* de l'ancien cadastre de la commune de Saint-Sylvestre, dont l'*Atlas* date de 1813, offre un beau terrain d'investigation avec ses sept sections<sup>3</sup> et ses quelques 9000 parcelles individualisées. Après le relevé intégral par section des noms de parcelle et de leurs références cadastrales, nous avons opté pour une présentation alphabétique des noms de parcelle, toutes sections confondues, dans le but de permettre aux chercheurs de retrouver rapidement les microtoponymes

<sup>2</sup> Citations extraites de l'article d'Elisabeth ZADORA-RIO, « Archéologie et toponymie : le divorce », in *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 8, 2001, Laboratoire Archéologie et Territoires, UMR 6575, CNRS, Université de Tours ; en ligne <http://www.univ-tours.fr/lav/Pages/F2.htm>.

<sup>3</sup> Section A « de Tenelle », B « de Grandmont », C « de La-Chèze », D « du Bourg », E « de Fanay », F « de La-Crouzille », G « de Cloup ».

qui offrent de l'intérêt, potentiellement porteurs d'indications archéologiques et historiques. Cette approche permet aussi de quantifier rapidement les noms de parcelles similaires ou qui appartiennent à une même catégorie et d'avoir une idée globale, ou par section, du souvenir plus ou moins vivace qu'ont laissé les pratiques culturelles et les types de culture, de la répartition de l'occupation ancienne des sols et de la représentation que se faisaient de leur commune les habitants de Saint-Sylvestre au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

En ne retenant qu'une seule fois les microtoponymes identiques utilisés pour désigner plusieurs parcelles, en faisant abstraction des articles, prépositions et orthographes différentes, des formes plurielles lorsqu'il y a un singulier, en ne retenant qu'un seul nom lorsqu'on rencontre à la fois la forme française et son équivalent en langue limousine on obtient, à partir des 9000 parcelles individualisées, environ 1230 microtoponymes différents ( et encore moins de formes originales si l'on tient compte du nombre respectable de nom composés juxtaposant souvent deux microtoponymes connus ou un microtoponyme connu et un adjectif banal : *long, petit, vieux...*).

Sans surprise excessive, on peut classer ces appellations en deux grandes catégories : les noms inspirés par la nature et l'environnement, et ceux découlant de manifestations anthropiques sous diverses formes. Cette dichotomie n'est toutefois pas absolue et on rencontre de nombreux microtoponymes composés qui réunissent à la fois un élément issu de la nature et un nom ou un surnom d'homme pour indiquer une appartenance.

### **1. Les microtoponymes inspirés par la nature**

Majoritairement, ces microtoponymes restituent l'aspect physique du terroir de Saint-Sylvestre. On ne s'étonnera donc pas de trouver, en nombre, des appellations qui évoquent l'aspect quelque peu tourmenté de son relief de semi-montagne. Les monts et collines, appelés localement « puys », abondent sous la forme, *Puy, Pui, Pey, Peu, Pé*, généralement suivie d'un autre mot (nom ou surnom de personne, élément de relief ou végétal, couleur...) pour individualiser le puy ; on compte en tout une centaine de microtoponymes différents consacrés aux puys. Le relief élevé est encore caractérisé par l'évocation des sommets, *Simes, Butte*, des versants pentus, *Peandants*, de diverses côtes, *Cotas, Cote, Cotte, Couteaux*, de montées, *Montadas*, de descentes, *Davaladas* et de ravines, *Chavailles, Chavahas*. En contrepoint des monts et encore plus nombreux, on trouve des microtoponymes inspirés des vallées (environ cent-vingt citations différentes), *Combes, Combas, Combettes, Combalons, Combaloux* et des vallons, *Comboux, Comb(e) ou Conchas, Ganas*. Les parties planes sont réduites à la portion congrue avec seulement quelques *Plan(n)es, Pla(e)ines, Planards, Planauds* et des *Repla(t)s*.

Dans un pays au sol granitique érodé, le minéral affleure souvent sous diverses formes, chaos ou

rochers erratiques, qui ont marqué les imaginations et inspiré de nombreux microtoponymes formés à partir des mots rochers, *Rochas, Roches, Rochettes, Roché, Rochade* et *Pierre*, suivis de qualificatifs variés ; couleur, *blanche, brune* ; forme, *longue, plate, pointade, coucade*. Evoquent aussi la pierre les mots et leurs dérivés formés à partir des racines Kal ou Kar, *Chalié, Querelas*. De longue date, dans le rocher ou le sol, on a repéré des cavités, *Caverne, Cros, Crose*, souvent occupées par des animaux, *Cros-du-Renard*.

L'eau est un autre élément très présent dans la microtoponymie. Les sources abondent sous les appellations *Font(d), Fontainas, Fontanillas, Gouttas, Bournazaud*, généralement suivies d'un autre mot pour les individualiser. Elles donnent naissance à de petits cours d'eau, *Ri, Rieu, Riou, Rivaud* dont les bords inspirent des microtoponymes diversifiés, *Rivas, Rivailles, Rivard, Ribier(r)e, Rebier(r)e, Reberole*. Encore plus prolifique est la création de microtoponymes à partir de terres, de lieux humides, marécageux, tourbeux : *Gachers, Gotas, Sagnas, Brac, Mouyadas, Molas, Bouille, Egadis, Gaullier, Reberote, Auja, Dauges*.

Le règne végétal apporte une contribution notable à l'invention de microtoponymes. Les termes génériques pour désigner les bois sont abondants, *Bois, Bau(x), Breuil, Forest*, généralement suivis d'un autre mot pour les individualiser, indiquer une appartenance. Parmi les arbres, l'arbre nourricier, le châtaignier, est le mieux représenté avec des noms évoquant, l'arbre lui-même, la châtaigneraie, le fruit : *Chatain, Chategnau, Chategne, Chategno, Chataignere, Chatenet, Pellojaune, Chatin-Couri*. Les plus cités sont, ensuite, le bouleau, *Betou (t) (x), Betouille, Baissas*, l'aulne, *Vergnas, Vergnolle*, le cerisier sauvage, *Serzier, Serizier, Seri*, Le chêne, *Chassania, Rouveroux*, le hêtre, *Fayot*. Certains arbres ne sont nommés qu'une ou deux fois, le tremble, *Trémon*, le frêne, *Fraisse*, le tilleul, *Teille*, le pin, *Pinier*, les fruitiers sauvages : *Pommier, Perier, Poirié, Pecher*, de même que les arbustes, houx, *Arpouillère, Cos*, aubépin, *Aubepi, Laube-Pain*, buis, *Hausanier, Lauzani*, noisetier, *Corés*, sureau, *suj, sey* ; les lieux humides, les queues d'étang, sont propices aux roselières, *Séchères*. Enfin, les landes incultes, *Landas*, sont le domaine incontesté de la bruyère et même des étendues de bruyères : *Bréjas, Brugeaud, Brujaud, Bru(e)geadas, Bréjâdes* ; les genêts, *Genest, Gene(a)ix, Géné* et quelques épineux, *Epinas, Epinasse, Epinassier, Bouessoux*, ou fougères, *Fougerd, Fougeraux, Fougerouze*, viennent difficilement contester son emprise.

La faune sauvage ne constitue qu'une source réduite d'inspiration. Elle est notablement représentée par les protagonistes habituels du *Roman de Renart*, le goupil lui-même ou son terrier, *Renard, Renardièras, Cros-du-Renard*, son compère le loup, *Grollou, Loubaude*, ou son cousin le blaireau, *Teix*. Dans un pays densément boisé déjà à cette époque, les chevreuils abondent : *Chabroux* et le cerf se signale vraisemblablement par son cri, *Bramarde*. Les autres invités du bestiaire de Saint-Sylvestre, en 1813, sont relativement peu nombreux, seulement une ou deux mentions par individu : quelques oiseaux, perdrix, *Perdris, Merle*, milan, *Miauloup*, grimpeur, *Tartasson*, coucou, *Cocut* ; une probable

loutre, *Louère*, un lézard, *Luzer*, des grenouilles, *Grenouillas* ; des insectes, le grillon et ses stridulations caractéristiques, *Chantregris*, *Chantegros*, des moucheron, *Mouchons*, des fourmis dans leur fourmillière, *Fermigier* et des bourdons, *Bourdoux*.

Le *Lébéro-des-Séchères*, être fantasmagique, ni animal, ni humain, mais assurément effrayant, nous fournit une transition pour examiner maintenant ce que la microtoponymie ancienne de Saint-Sylvestre doit à l'homme et à ses activités.

## 2. Les microtoponymes issus de la présence humaine

L'homme, lorsqu'il n'a pas directement inspiré la création d'un microtoponyme par son patronyme, *Ardiller*, *Berry*, *Catelinaud...*, un prénom, *Filipe*, *Valerie*, *Leonard*, *René*, *Marçau...*, ou un surnom, *La Moure*, *La Chevre*, *La Lune...*, marque son empreinte dans la désignation de ses lieux d'habitation et leurs dépendances : *Salles*, *Mas*, *Mazaud*, *Masure*, *Borderie*, *Chabane*, *Chabanelas*, *Chieze*, *Chèze*, la locution *Chez* suivie d'un nom ou surnom de personne, *Chez-Chandau*, *Chez-Pautilloux...* et évidemment les maisons, *Maisoneto*, *Maisons* et *Granges*, regroupées à l'intérieur des hameaux, rarement isolées comme à la *Maison-du-Bois*. Les noms *Château* et *Chateaufeuif*, semblent évoquer le souvenir d'anciennes fortifications. À proximité des habitations, on retrouve généralement des *Jardins*, *Horts*, *Vergers*, *Antiers* où l'on cultive, à côté des arbres fruitiers, des légumes comme les *Choux*, *Rabas* et *Fèves*. Toujours proches des habitations se tiennent les *Bournats* pour le *Miel*, les osiers, *Vimes*, utilisés pour fabriquer des liens, les *Chenevierres* cultivées pour donner, après préparation et tissage, la toile de chanvre. Les petits animaux, *Porcs*, *Chèvres*, *Poules*, sont élevés dans des *Couderts*, *Couders*, *Couderchoux*. La plupart de ces petits espaces situés autour des bâtiments et dédiés au jardinage et à l'élevage, comme d'ailleurs les champs et les prés, sont entourés de murs en pierre sèche, de haies vives, ou de clôtures en bois, désignés sous de nombreuses appellations : *Claud*, *Barrière*, *Grillas*, *Clédière*, *Clide*, *Pelencas*, *Clavière*, *Cotillas...*

Pour mettre les divers hameaux de la paroisse en communication comme pour venir à Saint-Sylvestre de l'extérieur et en partir, on utilise des *Viats*, *Peirats*, *Chemins*, *Grand Chemin* et *Charraux* dont les nombreux carrefours, *Crouzille*, *Crousilliers*, *Crouzillaud*, *Crousade*, *Quéroueix*, sont souvent dotés d'une croix, *Crous(x)*, généralement singularisée par un autre nom pour former un microtoponyme composé : *Croix-Petite*, *Neuve*, *du Revirand*, *de la Quali*, *de René*, *de Pitron*, *de Barraud*, *du Teille...* Sur ces itinéraires, pour franchir les cours d'eau, on utilise rarement un ouvrage bâti, *Pont*, *Pont-Vieux*, seulement aux abords des étangs les plus grands comme ceux de Gouillet et de la Crouzille, en particulier pour le passage de la grande route de Paris à Toulouse; le plus fréquemment on a recours à une passerelle, *Planche* ou à un gué, *Ga*, *Perat*, dans une vallée, *Gane*, favorable.

Les aménagements hydrauliques occupent une place importante dans le paysage, l'économie et la microtoponymie, notamment les eaux closes, des plus grands *Estangs*, *Estances*, jusqu'aux plus modestes *Pecherou* ; la *Pecherie* est l'autre nom du vaste étang de La Cruzille. Tous ces ouvrages possèdent leur *Chaussade* et des *Levadas* d'irrigation. Aux étangs sont souvent associés les *Moulins* qui parfois disposent de leur propre *Ecluze* ou *Perade* pour barrer le ruisseau et de l'*Elassier* pour leur amener l'eau.

Parmi les activités humaines, l'agriculture tient évidemment une place prééminente. La conquête des nouvelles terres de culture, *Nouaud*, *Prise*, s'est faite au détriment de la forêt comme en témoignent les termes *Essarts*, *Lartigaud*, *Tron*, *Sochas*, *Souches*. Pour fertiliser ces terres pauvres, on pratique l'écobuage qui a laissé sa trace dans les microtoponymes *Ard*, *Coux-Brullé*, *Crama* ; pour ne pas les épuiser, la jachère est généralisée : *Chaumas*, *Chômes*, *l'Andormide*, *Retadis*, *Retadissas*. Les surfaces cultivées sont adaptées aux fluctuations de la population et de ses besoins ; ces pratiques sont attestées par les expressions *Bouège*, *Rebouège* et leurs nombreux dérivés.

L'espace agricole, en fonction de ses aptitudes, est partagé entre culture et élevage. Les terres labourées sont désignées sous le générique *Couture* (environ 130 parcelles portent ce nom) et composées de multiples *Champs*, *Pieces*, *Terradas*, *Coillas*, de formes diverses (*longue*, *carade*, *cornue...*) et *Lèzes*, d'allure nettement allongée. L'araire a laissé sa trace dans le sol sous la forme de *Rais*, *Regeassi*, *Réjades*, *Tourailles*, *Torgnières*, *Versanne*. La *Seterée*, l'*Eminade* et la *Cartelade*, renvoient à des mesures de surface d'Ancien Régime en Limousin qui étaient, peut-être, initialement celles des parcelles considérées après des ventes ou partages successoraux : les *Divisous*, *Partagés*. On ne trouve que peu de renseignements sur ce qui était cultivé à part les raves, *Planchas* de *Rabas*, attestées par de nombreuses *Labines* (champs de raves). Pour les céréales, alors qu'on attendrait le seigle et le blé noir, on a plutôt des microtoponymes simples ou composés inspirés du mil, *Meillaud*, *Meilliot*, *Mey*, *Panissoux*, quelques rares *Fromental*, *Bled*, *Blay* et éventuellement avec *Mauboirans* une allusion au méteil (mélange seigle, froment). On citera pour mémoire la culture de la vigne, *Vinaud*, les *Vignes* bien présente mais sur une surface très limitée. De nombreux *Termes*, souvent concrétisés par une petite élévation de terre en bordure de champ ou de pré, indiquent une limite de tenure ou de village.

Les surfaces en herbe affectées à l'élevage occupent un vaste espace comme l'atteste le grand nombre de microtoponymes inspirés par les prés, *Prades*, *Pradaux*, *Pradelles*, *Paturages*, *Patural*, *Pacages*, *Pradilloux*, souvent singularisés par l'adjonction d'un qualificatif, *grand*, *pellé*, *redon*, *bas*, *neuf*, *vieux...* Mais peu d'indications sur le bétail élevé et sur les animaux domestiques à part des allusions dans les microtoponymes composés à partir des bœufs, *Biaux*, de l'âne, de *Lanne* ; une seule *Vache*, un probable *Cheval* et plusieurs mentions du fidèle compagnon de l'homme : le *Chien*, *Chirou*.

Les paysans de Saint-Sylvestre, à certaines périodes de l'année, se font carriers pour extraire, de

*Carrierres, Perières, Fosses*, parfois individualisées, *Fosses-Entonis, de Bayout, de Janaud ...*, le granit destiné à la construction. Les fabricants de charbon de bois sont les autres travailleurs de la campagne dont la microtoponymie conserve la mémoire au travers du nom *Charbonnier* et de ses dérivés et de noms composés où apparaît le mot four : *Tras le Four, Four des Fades, Champofour, Combefournaud...* Les artisans ruraux n'ont laissé que peu de traces dans la microtoponymie hormis le maître du fer et du feu, le forgeron, le *Faure* ; quelques rares noms permettent de se souvenir du tisserand, *Texier*, du chaudronnier, *Perole, Peroulias*, du cordonnier, *Sudris*, et du tailleur d'habit, *Sartou*.

Au final, peu de microtoponymes renvoient directement à la présence des moines de Grandmont : seulement quelques mentions de parcelles dites *Pré de Grandmont*, le *Puy des Fourches*, les *Fontaines de Muret et de Thouron*, *l'Abeille* (déformation de l'abbaye), les *Chambres*, alors que les possessions, somme toute modestes, du chapitre Saint-Etienne de Limoges sont singularisées dans les parcelles du *Machanoine* (Mas-Chanoine) et du *Seigneur-Fils*. Cette discrétion apparente provient peut-être du fait que la mainmise de l'abbaye sur ses environs, dans le cadre de sa seigneurie foncière, relevait de l'évidence qu'il n'était pas nécessaire de souligner dans l'appellation des tenures puis dans *l'État des fonds* de 1749. Quoi qu'il en soit, les microtoponymes conservés dans *l'État de sections* de l'ancien cadastre de Saint-Sylvestre, sont certainement en mesure de jouer leur rôle modeste, mais précieux, d'indicateurs de sites archéologiques et d'apporter leur contribution à l'étude d'archéologie extensive destinée à améliorer la connaissance de l'environnement naturel et humain de l'abbaye de Grandmont.

## **II. La franchise de Grandmont, l'espace économique et seigneurial de l'abbaye**

L'objectif de l'opération pluriannuelle est de restituer la morphogenèse de l'espace économique que les abbés se sont progressivement constitué aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle aux portes de l'abbaye et dont ils ont patiemment fait une véritable seigneurie justicière, territorialement homogène et aux limites précises qui marquent encore physiquement le paysage. Pour structurer la prospection systématique, trois questionnements ont été privilégiés cette année.

Le premier axe a été défini conformément aux recommandations de la CTRA. Pour entamer l'analyse de la morphogenèse du parcellaire, il a fallu croiser le travail de terrain (recherche systématique des murets, talus et/ou fossés délimitant les parcelles) et le travail en archives (étude des plans cadastraux du début du XIX<sup>e</sup> siècle, recensement de la documentation écrite évoquant ce type de limites...). Il a en effet été constaté que l'implantation des murets de granit, parfois fort éboulés, des fossés et des talus ne correspond ni aux parcelles cadastrales actuelles, ni à celles du cadastre napoléonien, toutes beaucoup plus morcelées. L'ensemble des cartes originales de ce document a donc

été ajouté dans le SIG et l'équipe de prospection a donc pu arpenter la franchise, munie d'une tablette tactile, d'un GPS, d'une boussole et d'un décimètre. Les limites retrouvées ont été reportées sur les plans du XIX<sup>e</sup> siècle ; elles correspondent la plupart du temps (mais pas toujours) à une limite cadastrale. Le SIG, pouvant calculer la superficie des parcelles retrouvées et nous aider à nous repérer par rapport aux structures déjà découvertes les années précédentes, a été alimenté quotidiennement avec les données recueillies. Ces relevés permettent de dessiner progressivement un parcellaire antérieur au cadastre napoléonien, datant de l'Ancien régime et peut-être d'origine médiévale, même s'il n'est pas possible de le dater sans recourir à des sondages archéologiques (fig. 126).

Le deuxième axe concerne la localisation des carrières de pierre qui ont pu être utilisées pour bâtir l'abbaye et les autres constructions de la franchise. De nombreuses et parfois vastes carrières de granit à ciel ouvert, souvent regroupées entre elles, ont ainsi pu être localisées (fig. 127). On a pu établir un questionnement à propos de leur distance par rapport à l'abbaye, de leurs altitudes, de leur nature géologique, des chemins qui les desservent... Ces données pourront être utilisées par les équipes qui étudient le bourg ou le lapidaire.

Le troisième axe a visé à définir plus précisément le terme de « franchise », utilisé par les grandmontains eux-mêmes, et la matérialisation de ses limites. La notion, abordée de façon diffuse dans le travail de Martine Larigauderie-Beijeaud<sup>4</sup>, est synthétisée dans ce rapport et on tentera de relier cette réalité virtuelle à des éléments concrets du territoire.

## 1. La méthode

L'investigation a eu recours à plusieurs méthodes de recherche, incomplètes par essence mais dont la confrontation permet de cerner de plus en plus clairement la morphogenèse et le fonctionnement économique de la Franchise de Grandmont.

L'étude géographique de 2013 a été un préalable indispensable à toute tentative de restitution d'un paléo-paysage<sup>5</sup>.

La prospection au sol à vue par équipe de deux ou trois personnes a permis de réaliser 146 fiches de site archéologique, chacune enregistrant souvent plusieurs faits archéologiques, au nombre de 426 à ce jour.

La confrontation des découvertes avec les recherches en archives, en archéologie subaquatique, en

<sup>4</sup> M. Larigauderie-Beijeaud, « De l'ermitage à la seigneurie : l'espace économique et social de Grandmont, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire médiévale et archéologie* n° 29, Amiens, 2009.

<sup>5</sup> J.-M. Popineau « Un espace d'interface entre plateaux et monts, étude géographique du terroir de l'abbaye chef-d'ordre de Grandmont (Ambazac et Saint-Sylvestre, Haute-Vienne) », *L'abbaye chef d'ordre de Grandmont (com. Saint-Sylvestre, Haute-Vienne, Limousin), Rapport*, Philippe Racinet (coord.), Service régional de l'Archéologie du Limousin / Université de Picardie, 2013.

fouille et en étude du bâti est régulièrement menée.

La carto-interprétation permet de retrouver, sur les (rares) cartes anciennes, principalement la carte de Cassini, les plans cadastraux de 1813 et la carte d'Etat-Major, les indices localisés en prospection ou en archives.

La photo-interprétation, à l'aide de l'orthophotographie ancienne ou actuelle (IGN, photographies satellitaires et photographies par drone ou par cerf volant, permet de déceler des éléments parfois invisibles même sur place en raison du manque de recul (essentiellement des rigoles d'irrigation ou de drainage, d'anciens bassins, des limites parcellaires, des micro-reliefs...).

L'analyse du bâti concerne tous les éléments encore en place : ville-neuve d'essarts (*prinzes nouvelles*), *mas*, linteaux gravés, ouvertures chanfreinées, traces de couverture de chaume, fermes, granges-étables, grange monastique, « clédiers » (séchoirs à châtaignes), « bachots » (pierres à évier), caves, silos, abris de bergers, terrasses, murs parcellaires, digues, *perrets* (chemisage de talus)...

La rencontre avec des personnes habitant ou ayant habité sur place (enquête orale) permet de retrouver le souvenir d'un état du paysage local de l'immédiat Après-Guerre. La publicité faite autour des fouilles et de la prospection permet, au bout de six campagnes, d'être spontanément sollicités par les habitants, ainsi sensibilisés à leur patrimoine, qui nous conduisent sur les lieux des faits archéologiques, nous ouvrent leurs portes ou nous amènent leurs trouvailles.

Après les campagnes de prospection, il a été possible de relier le corpus de faits archéologiques avec celui des documents écrits, photographiques ou cartographiques, au moyen de l'analyse régressive (analyse archéogéographique). Les textes et les cartes du XIX<sup>e</sup> siècle forment un point de départ, précieux par leur précision et par leurs mentions toponymiques oubliées depuis. Grâce à leur utilisation, les terriers, dénombremments et autres procès-verbaux de bornage datant des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles deviennent plus intelligibles.

## 2. La réalité de la notion de « franchise » de Grandmont<sup>6</sup>

Les limites de la franchise de Grandmont sont précisément connues pour la période moderne grâce à l'analyse régressive d'un procès verbal de délimitation particulièrement précis, effectué en 1636<sup>7</sup>, ainsi que par des aménagements multiples encore visibles sur le terrain (fossés, talus, murets et la « Grande Muraille » pour la partie montagneuse, déjà qualifiée d'*ancien mur* en 1636). Le territoire ainsi délimité mesure 854 hectares.

<sup>6</sup> Le travail de Martine Larigauderie-Beijeaud permet de faire le point sur cette franchise et ses limites (les pages indiquées entre parenthèses renvoient à sa publication).

<sup>7</sup> *Procès Verbal des Trésoriers de France*, AD Haute-Vienne, 5H124 (1636).

Les étapes de la formation de la franchise, après l'installation initiale de 1124, ont été rappelées dans le rapport 2015. Les premiers dons s'échelonnent de 1194 à 1253 : l'éperon sur lequel se trouve l'abbaye ; le *mansus sylvaticus* (mas des Sauvages) ; le mas du Coudier (domaine et grange) ; le moulin de Montcocu (Jonas) ; le domaine du *mas* de La Chèze et les terres de *Villote* (Bourdaine ?).

Les mentions du terrier de 1496 permettent d'y ajouter la maison de *Barlettas* (Barlette), le lieudit de *Montpreset* (Gattebourg, des *rentes* y sont citées dès 1248) ; le village (hameau) du Petit Coudier ; les moulins de Crochepot et de Malessart ; le territoire puis *mestrie* (métairie) du *Masgot* (Mogot). Grandmont a également agrégé, autour de sa basse-cour, des « faubourgs » mentionnés au XV<sup>e</sup> siècle : Ambazat au nord-est, le Parc au nord-ouest, les Barrys de la Jonchère au sud-est, la Voûte au sud-ouest.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître les *tenues* (tenures) de Chez Pouyaud (*maisons, granges, étables*), de Larmont (*maisons, granges, prinzes nouvelles*), des Mas ainsi que les *maisons* puis *mestairies* de la Mauloge<sup>8</sup>. Les maisons du faubourg de l'actuelle rue de La Barre (« Chasteau Neuf » cité en 1577 et 1668<sup>9</sup> ?) sont totalement absentes du terrier de 1496, il doit s'agir d'une création du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle seulement, on mentionne la métairie des Prés (située au milieu des *prés de l'Abbé* cités dès le XV<sup>e</sup> siècle), les métairies de Jonas et des *Chaignes* (cette dernière en cours de désertion), les *mazures* de *Fosse Chaude* (Chez Chandos) et le *tènement* de la Maison du Bois.

Seule la métairie des *Chaignes* (Les Chênes) a totalement disparu<sup>11</sup>. Le hameau de la Barre a également disparu mais sa création était récente. Le mas des Sauvages est en ruine suite au déperchement effectué aux alentours de 1905 vers l'actuelle maison des Sauvages, 600 m plus loin et 30 m plus bas. Tous les autres habitats sont encore subsistants, ce qui démontre à quel point le choix de leur implantation a été judicieux.

#### A. Le sens du mot « franchise »

Les grandmontains ne cesseront de soutenir que le roi Henri II Plantagenêt leur a concédé la franchise de Grandmont<sup>12</sup> avec toute sa justice, haute et basse, ce que les frères nomment alors leur *fondalité*. L'abbaye se dresse dans le comté de la Marche, fief du comte de Poitou, provisoirement

<sup>8</sup> Les toponymes Mauloge, Malessard, Larmont et Gattebourg, de formation grammaticale alto-médiévale, trouvent peut-être leur origine avant le Moyen Age central et leur acquisition par les grandmontains.

<sup>9</sup> Terre appelée « du chasteau neuf », joignant de par le haut au grand chemin que l'on va à Brugères, d'autre cotté à la terre des hoirs de feu Jean Mazodon vivant archer, et de par le bas au combaud de la mesterie du Maugot. Le chasteau est sans doute un dérivé de *chastenet* ou *chastenièrre* (châtaigneraie) comme dans *chastenièrre* appelée de la Combe, autrement de *chasteau Rateau* (1668).

<sup>10</sup> J.-M. Popineau, « Archéologie spatiale d'un espace rural », *op. cit.*, p. 123 et fig. 172 à 175.

<sup>11</sup> Il ne faut pas la confondre avec le quartier actuel des Chênes, très récent et situé à 300 m au nord.

<sup>12</sup> A l'époque constituée seulement de l'éperon de l'abbaye, du mas et de l'étang des Sauvages et des bois montagneux aux alentours.

conquis par Henri II Plantagenêt en 1169 puis acheté en 1177. D'après M. Larigauderie-Béjeaud, il est plus probable que le roi ne leur a accordé que sa protection, se réservant la haute justice. La franchise constituerait une *franche aumône*, un genre d'alleu. Dans la franchise, les frères disposent de la propriété éminente et utile. Hors de la franchise, par exemple à Saint-Sylvestre ou à Muret, ils dépendent de suzerains, ici la châtelainie de l'évêque. Pour Brugères, juste en dehors de la franchise, l'abbé doit ainsi prêter hommage à l'évêque de Limoges. La franchise de Grandmont représente donc une zone de confins de la Marche, en bordure de la vicomté de Limoges (prise en charge par Henri II dès 1156). L'évêque n'aura de cesse de contester la réalité de cette fondalité.

Les signes matériels de cette seigneurie justicière, pilori, fourches patibulaires, audiencier, apparaissent parfois au détour des textes : Caturcin (prieur de 1216 à 1228) tient par exemple les assises de Grandmont dans sa grange monastique du Coudier, *mas* acquis en 1178.

Le prévôt des comtes de la Marche<sup>13</sup> considère que la franchise de Grandmont fait partie de la châtelainie du Dognon, réfute les droits de haute justice de l'abbé et fait détruire le pilori situé dans la cour de Grandmont et arracher les fourches patibulaires qui étaient placées vers le *pertus bara* (certainement le lieu-dit Perthuis Barraud), sur la limite entre la chatellenie de Grandmont et celle du Dognon. Cette limite, si on se réfère au lieu-dit Perthuis Barraud, correspond à celle de la franchise, dans les montagnes au nord de l'abbaye. On a relevé les mentions suivantes : *Une chaume appelée du pertuis Baraud joignant le chemin que l'on va du dit lieu [Grandmont] au village du Couret [au nord-ouest de Saint-Laurent-les-Eglises] ; Le chemin tirant du village de Vieux [au nord-est d'Ambazac] au pertuis Barrault (1663).*

Le pilori est replacé entre les deux portes de la cour de l'abbaye et les fourches patibulaires sont rétablie par le prieur en 1321. Près du lieu-dit Perthuis Barraud, la prospection a permis de découvrir, au-delà du chemin forestier Grandmont-Bourdela, des vestiges d'un édifice en petits moellons de granit adossés à la muraille côté franchise (ouest). Ils forment un rectangle divisé intérieurement par des cloisons complexes, auquel est adossée une construction circulaire, un ensemble de murs et un pierrier. Cet édifice apparaît en jaune, donc ruiné, sur le cadastre de 1813 (**fig. 128**). La muraille se prolonge ensuite jusqu'en haut du pré des Vieux Sauvages, au point de rencontre des communes de Saint-Sylvestre, Ambazac et Saint-Léger la Montagne<sup>14</sup>.

En 1332, le prévôt de la chatellenie du Dognon doit jurer de désormais respecter la justice de Grandmont. Encore, en 1341, Louis de Bourbon, comte de la Marche, confirme les privilèges et les fourches, la justice haute qu'ont les grandmontains « d'après les bruits qui courent », attestant par

<sup>13</sup> Le comté est passé des mains des rois anglais aux mains des rois de France en 1314.

<sup>14</sup> B29.

cette formule qu'aucun acte ne permet de le prouver (p. 286)<sup>15</sup>. En 1390, Grandmont installe des fourches et un gibet au sommet du puy de Fanet (Saint-Sylvestre), hors de la franchise de Grandmont, à 2 km de ses limites, et fait abattre les fourches de l'évêque à Razès (p. 284).

### **B. Les mentions de la franchise**

Les actes n'existant pas ou plus, les mentions médiévales (avant 1496) de la franchise n'apparaissent que dans les chroniques. On apprend ainsi qu'Amblard, abbé de Saint-Martial, donne, avant 1143, une part de la dîme sur le lieu des Sauvages, *situé juste la franchise et les boys de Grandmont*. Dans le terrier de 1496, sept mentions de la franchise servent à localiser des biens, telle *une maison au dessous de la forêt et de la franchise de Grandmont entre le chemin qui va du Petit-Coudier au Grand-Coudier et la forêt de Grandmont*. Dans les sept cas, les biens sont situés « dessous » la franchise. Cela signifie-t-il « sous » le mur délimitant la franchise ? On en est pourtant toujours situé à plus de 500 m. De plus, le sud de la seigneurie a déjà été intégré à la franchise à cette date. On désigne donc plutôt en 1496, sous ce terme de *franchise*, les abords forestiers de l'abbaye, la dotation initiale, qui échappent aux tenanciers et qui sert de repère géographique plutôt que de notion juridique. Une des mentions concerne d'ailleurs le bois à Muret.

Les autres mentions de la franchise sont relevées en 1562 : *terre sise entre les deux chemins de Marzet et confrontant à la muraille de la franchise* ; 1577 : *héritages qu'il possède dans la franchise de Grandmont* ; 1582 : *la Mauloge en la franchise de Grandmont* ; 1592 : *terre sise dans la franchise confrontée par le chemin de Barlette chez Poiaud* ; 1596 : *deux septerées de terre dans la franchise* ; 1663 : *la muraille bornoyant la franchise* ; 1664 : *le lieu et franchise de Grandmont, en toute justice, fondalité et directité* ; 1665 : *le dict lieu et franchise du dict lieu de Grandmont et appartenances en haulte fondalité, justice à deux degrés de juridiction : la muraille appelé « le mur de la franchise »* ; 1666 : *limittes et muret de la franchise...* Ici, contrairement au terrier de 1496, la franchise est bien une seigneurie justicière, soigneusement délimitée par des murs.

### **C. Les mentions de la délimitation de la franchise**

On le voit, la franchise est géographiquement délimitée au XVI<sup>e</sup> siècle. Peut-on retrouver l'origine de cette délimitation encore visible aujourd'hui dans le paysage ?

Par la confirmation de Sermaize de 1199, Richard Coeur de Lion généralise les privilèges de Grandmont à toutes les dépendances grandmontaines du duché de Normandie et des comtés de Poitou, Aquitaine et Anjou, précisant que les moines doivent marquer les limites de signes : *quod infra determinata signa in singulis locis, dicti prior et boni homines [...] habeant omne jus et dominium altum et*

<sup>15</sup> AD Haute-Vienne, 5HH 25/17.

*bassum* (p. 281-282)<sup>16</sup>.

En 1287, l'abbé de Grandmont avance que sa seigneurie s'étend sur un rayon de cinq lieues autour de l'abbaye (p. 282), ce qui représenterait un territoire de 1256 km<sup>2</sup> à comparer aux 854 hectares de la réalité !

En 1313, le prieur Jourdain de Rapistan fait poser des croix et autres signes autour de la franchise après 21 ans de procès, donc commencé en 1293 (p. 146, 283)<sup>17</sup>. Un *vidimus* de 1313 parle du « bornement de la franchise de Grandmont par le gouverneur du comte de la Marche » (p. 284). La même année, les moines de la celle de Muret prélèvent une rente sur le péage de la Barre (p. 164). La barre, au nom évocateur porté encore aujourd'hui par le quartier neuf d'Ambazac qui s'y dresse, se retrouve aussi au lieu-dit La Barre près de l'abbaye (site L7). Ce point se situe dans un « col » entre le talweg du « ruisseau des Écluses » (au sud) et celui du « ruisseau Tord » (cadastre 1810) ou « ruisseau de Guimbelet » (IGN). En ce point, la muraille de franchise surmontée d'un chemin prend l'aspect d'un fort talus chemisé de moellons de granit, dominant les parcelles de chaque côté et barrant le col. Cette « barre » mesure 48 m de long, 3 m de large au sommet pour une hauteur maximale de 1,50 m côté nord et 2 m côté sud (**fig. 129**).

En 1424, les religieux revendiquent, face au lieutenant de la sénéchaussée du Limousin, *toute justice haulte, moyenne et basse en tous ses prieurez, hostelz et maisons, au dedens des fossez, limitacions ou bournes d'iceul* (p. 286). En 1562 est mentionnée une *terre sise entre les deux chemins de Marzet et confrontant à la muraille de la franchise*.

En 1636 est établi le procès verbal des limites : « le lieu et franchise de Grammond est situé entièrement dans le ressort de la Haulte Marche, clos, fermé et borné entièrement entourné de murailles, de grandes bornes, fossés ou tertres et dudit ruisseau appelé de Lescluse qui se scitue entre lieu et appartenances du dict bourg de Saint Silvestre et celui du dict lieu de Grammond... ; ...la franchise de Grammond... est clause et formée d'une muraille fort ancienne qui paroist de grands tertres ou fossés, et du ruisseau appelé des Escluses qui fait séparation des dictes provinces du Limousin et de la Haulte Marche y ayant en divers endroits diverses grosses pierres et bornes sur lesquelles il y a deux croix gravées... ; Nous estant transportés aux appartenances du dict bourg et sur le chemin par lequel on va du dict Saint Silvestre à Ambazac [Chemin de La Chaise à Saint Sylvestre sur le cadastre], à l'endroit d'une croix appelée la Croix Petite... à l'endroit de la dicte croix appelée la Croix Petite [parcelle Chez Chandeau C 1027 ou C 319 ? ] et sur le chemin par lequel on va du dict bourg de Saint Silvestre à Ambazac, laissant sur main gauche la dicte franchise dans la province de la Haulte Marche... et suivant le dict chemin tout le long de la muraille qui fait la closture de la dicte

<sup>16</sup> AD Haute-Vienne, 1 sem 81, f°146 v°.

<sup>17</sup> AD Haute-Vienne, 1 sem 82, f183, v°.

franchise jusque aux domaines de habitants du village de La Chèze, les dits domaines demeurant dans la dite franchise à main gauche et les héritages des tenants du village du Mas scitué dans la dite province du Limousin à main droite... »<sup>18</sup>.

De 1611 à 1690, l'abbé rachète le bois du Rocher (Saint-Léger la Montagne). Des croix gravées sur des rochers sont mentionnées sur la limite entre ce bois et la franchise de Grandmont (p. 280)<sup>19</sup>.

L'existence de la muraille apparaît encore dans les documents du XVII<sup>e</sup> siècle : *la muraille bornoyant la franchise* (1663) ; *la muraille appelé « le mur de la franchise »* (1664) ; *limittes et muret de la franchise* (1666) ; *la muraille de la franchise* (1673). En 1731, la seigneurie de Grandmont est délimitée par des poteaux de bois portant ses armes gravées<sup>20</sup>.

### 3. Résultats de la campagne de prospection pédestre 2018

La campagne 2018, bien que plutôt orientée vers l'enregistrement des limites parcellaires, a permis de compléter nos connaissances sur huit sites découverts les années précédentes et de découvrir 17 sites archéologiques nouveaux dans la franchise de Grandmont-Muret portant le total des éléments découverts depuis 2013 à 146 sites archéologiques pour 426 faits archéologiques individuels.

Pour alimenter le SIG, les faits archéologiques ont été classés cette année encore en grand thèmes : hydraulique, bâti, communications, religion, géologie et limites. La grande majorité des éléments relevés appartient à la catégorie hydraulique : « pêcheries » (bassins), « estanches » (étangs), « levades » (canaux d'irrigation), « peyrade » (chaussées-digues), moulins, « écluses » (vannes), drains, bacs de filtrage et/ou distribution de l'eau potable, puits, adduction d'eau potable, biefs..., ce qui démontre le très fort impact des aménagements grandmontains liés à l'eau sur le paysage, soit comme force motrice, soit comme moyen d'irrigation ou de drainage, soit comme supports de pisciculture (**fig. 130**). La catégorie rassemblant le bâti est aussi bien représentée (**fig. 131**). La catégorie des limites est très prégnante dans la partie montagnaise avec le « Mur de Franchise » ou *grande muraille*, et avec les limites de la franchise de Muret et les autres grands murs de clôture délimitant un état du parcellaire disparu aujourd'hui et bien souvent déjà déclassé lors de l'établissement des plans cadastraux de 1813. La religion est représentée par les restes de croix de chemin ou de franchise. Enfin, les communications sont marquées par des chemins délaissés et des ornières creusées par usure dans le granit (**fig. 126**).

<sup>18</sup> AD Haute-Vienne, 5HH64 (24 août 1636).

<sup>19</sup> AD Haute-Vienne, 5HH 71/144, 5HH 63/2.

<sup>20</sup> AD Haute-Vienne, 5HH 64/194.

### A. Morphologie du parcellaire ancien

Contrairement à la celle de Grammont (Rocheservière, Vendée), où un beau parcellaire circulaire de 350 m de rayon autour du prieuré est bien visible sur les plans cadastraux napoléoniens, il semble qu'autour de l'abbaye-mère, le système parcellaire soit davantage du type *aggregate-system*<sup>21</sup>, composé de parcelles de toutes tailles et de toutes formes, disposées dans toutes les directions, sans qu'il soit possible au premier coup d'œil d'y trouver une logique, à l'exception de leur position par rapport aux voies de communication.

De plus, les parcelles visibles sur le cadastre de 1813 sont très morcelées et la question se pose de savoir s'il n'est pas possible de retrouver les traces d'un parcellaire plus ancien, datant de l'Ancien Régime ou du Moyen Age. Or, les différentes investigations sur le territoire de la franchise de Grandmont-Muret ont permis de constater l'existence de nombreux murs de clôture, en pierres sèches, parfois très éboulés et surmontés régulièrement par de très vieux châtaigniers, dont le tracé ne correspond pas toujours au parcellaire des plans cadastraux de 1813 et a fortiori au parcellaire actuel.

Ces murets apparaissent rarement dans les textes. La notice n° 1 du terrier de 1496 mentionne toutefois le droit pour un tenancier de récupérer des pierres dans les murs des maisons et autour d'un verger près de Grandmont ainsi que du bois pour la clôture d'un champ<sup>22</sup>. Il s'agit donc d'une pratique médiévale.

On a relevé en 2015 de longs murs de moellons de granit entourant des parcelles aujourd'hui boisées dans la partie montagneuse de la franchise de Grandmont, à 600 m au nord-est de l'abbaye. Lors de la campagne 2018, on a pu mesurer la superficie de 29 autres parcelles encloses de murs, de fossés et/ou de talus à proximité de l'abbaye ou plus éloignées (**fig. 126**).

A partir de ces superficies mesurées, peut-on trouver des traces concrètes d'un module de base, d'une « mesure de Grandmont », attestée dans la documentation (par exemple dans le terrier de 1496) ? En considérant que nos mesures de superficies (et celles effectuées à l'époque de l'édification des murets) peuvent être un peu imprécises et qu'il pouvait exister, pour les parcelles de taille moyenne, des fractions courantes du module de base de la « mesure de Grandmont », ( $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{2}$  et  $\frac{3}{4}$  pour les grandes parcelles et des huitièmes, ou *demi-quartels*, pour les petites parcelles), on peut tenter de calculer le ou les module(s) de base, parcelle par parcelle, puis calculer la superficie moyenne du module et enfin calculer la marge constatée. Si celle-ci est forte, on devra chercher un autre module.

<sup>21</sup> L'*aggregate system* est un ensemble de parcelles peu régulières qui semblent s'être constitué par addition, c'est-à-dire que l'on n'y repère pas de mode de groupement préférentiel dicté par une forme intermédiaire régulièrement répétée, excluant toute planification d'ensemble du terroir.

<sup>22</sup> M. Daure, p. 113.

Superficie en m <sup>2</sup>	Nombre possible de modules et calcul du module	Marge d'erreur par rapport à 2550 m <sup>2</sup>
104000	41 de 2536	-0,54%
89122	35 de 2546	0,15%
87976	34,5 de 2550	0,00%
83930	33 de 2543	-0,26%
79700	31 de 2570	0,82%
25592	10 de 2559	0,35%
22829	9 de 2536	-0,54%
22813	9 de 2534	-0,62%
12963	5 de 2592	1,67%
8938	3,5 de 2553	0,12%
8718	3,5 de 2490	-2,35%
6947	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> de 2526	-0,94%
6700	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> de 2436	-4,47%
6660	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> de 2497	-2,08%
4540	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> de 2594	1,72%
4480	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> de 2560	0,39%
4120	1,5 de 2746	7,68%
3613	1,5 de 2408	-5,56%
3384	2 + 6/8 de 1231	1,90%
2270	1+ 7/8 de 1211	-0,25% ou
2258	1 + 7/8 de 1204	-0,33%
2020	1+ 5/8 de 1243	2,90%
1382	1+ 1/8 de 1228	1,66%
1150	1 de 1150	-4,80%
975	7/8 de 1114	7,75%
809	5/8 de 1294	7,12%
774	5/8 de 1238	2,48%
688	5/8 de 1100	-8,94%
640	4/8 de 1280	5,96%
493	1/3 de 1479	22,43%
458	3/8 de 1221	-1,08%
403	3/8 de 1209	0,00%
400	3/8 de 1066	-11,75%
152	1/8 de 1216	-0,66%

On constate que les plus grandes parcelles ont des superficies qui correspondent au multiple d'un module compris entre 2500 et 2600 m<sup>2</sup>. En revanche, les petites parcelles, celle qui sont très proches des maisons, ne semblent pas correspondre à ce module. Sans les petites parcelles, la moyenne du module est de 2550 m<sup>2</sup>. La quasi totalité des superficies des grandes parcelles, celle qui étaient autrefois utilisées en prés, se rapproche de cette mesure, avec un écart presque toujours inférieur à 2%. Seules les mesures de deux parcelles, situées près du sommet du Puy de Mola, semblent aberrantes.

Pour les prés, le terrier de 1496 utilise comme unités de mesure le *journal*, le *demi journal* et le *quart de journal*. Le *journal* doit correspondre initialement à une journée de fauche, un certain nombre de redevances en journée de fauche sont d'ailleurs présentes dans le terrier. Le *journal* de fauche passe en général pour mesurer environ ¼ d'hectare, ce qui correspondrait donc bien à ces 2550 m<sup>2</sup>. Les vergers (jardins) et les terres sont en revanche mesurés dans le terrier en *setiers*, *émines*, *quartels* et *demi-quartels*<sup>23</sup>. Les bois ne sont jamais évalués<sup>24</sup>. Les redevances du terrier sont également exprimées en *éminées* d'avoine ou de seigle et en *setiers* de seigle, d'avoine ou de froment. Le *setier* ou plutôt la *sétéree*, est l'espace semé avec un setier de grain. L'*éminée* correspond à un demi-setier, le *quartel* à ¼ de setier et le *demi-quartel* à 1/8<sup>e</sup> de setier. La valeur de la *sétéree* est très variable<sup>25</sup>. F. Gaudy<sup>26</sup> indique qu'en 1768, le setier de Grandmont valait 76,95 litres tandis que le setier de Limoges valait 50% de moins, soit 51,20 litres. Pour la mesure de superficie, on peut s'appuyer sur la valeur avancée par P. Charbonnier<sup>27</sup> qui donne une *sétéree* de 2554 m<sup>2</sup> subdivisée en 2 *héminaux* (1277 m<sup>2</sup>), 4 *quartes* (638 m<sup>2</sup>), 16 *coupes* (159 m<sup>2</sup>)<sup>28</sup>. On en conclut que le *journal*, utilisé à Grandmont pour mesurer les prés, et le *setier*, utilisé pour mesurer les jardins, ont une valeur équivalente.

La moyenne des modules possibles des petites parcelles est quant à lui de 1208 m<sup>2</sup>, ce qui peut correspondre à une *héminée*. Cependant, les écarts importants (5 à 11 %) avec ce module, et à plus forte raison avec la valeur mentionnée par P. Charbonnier (1277 m<sup>2</sup>), pour une moitié des petites parcelles, les plus réduites, à cause peut-être de leur très faible taille, ne permettent pas pour l'instant d'avancer avec certitude une valeur pour l'*éminée* de Grandmont.

Dans un deuxième temps, il faut s'interroger sur la morphologie des parcelles encloses. Elles sont à l'évidence différentes d'un point de la franchise à l'autre. La répartition des superficies de parcelles

<sup>23</sup> L'*héminée*, mesure assez fréquente du grain, correspondait à un demi-setier, soit 40 à 100 litres selon les lieux, ou à la superficie qu'on peut ensemer avec cette quantité. Le *setier* mesure souvent 150 litres.

<sup>24</sup> Seul l'article n° 97 du terrier de 1496 parle d'une pièce de bois de Razès de 15 setiers, mesure de Grandmont.

<sup>25</sup> 2300 à 21600 m<sup>2</sup> dans le Tarn, où l'unité de surface est de plus en plus petite à mesure que le relief est plus accidenté et la terre moins riche (<http://archivescompoix.tarn.fr/index.php?id=1359>).

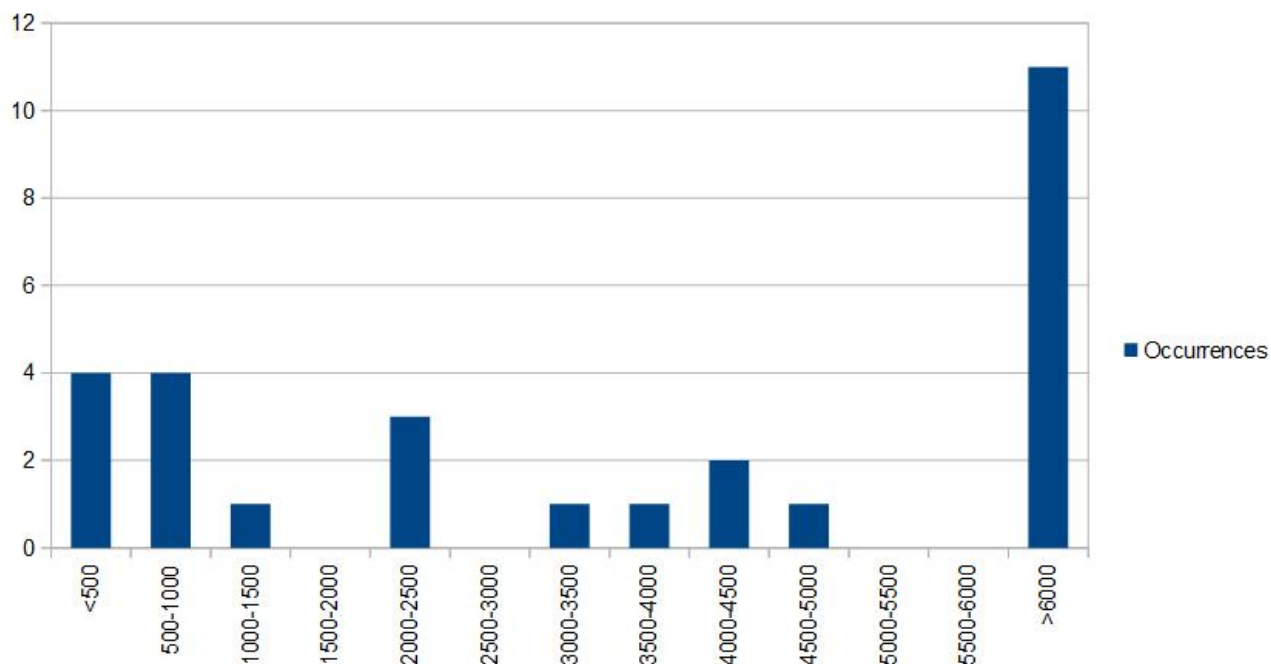
<sup>26</sup> F. Gaudy, « Dixmes de Grandmont », *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, 1979, p. 112, signalé par Marthe Moreau.

<sup>27</sup> P. Charbonnier, *Les anciennes mesures locales du Massif-Central d'après les tables de conversion*, Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990, signalé par Bernard Bernaben.

<sup>28</sup> On peut aussi mentionner, près du hameau de Saint-Sylvestre-les-Tenelles, une parcelle dénommée *la septérée* (cadastre 1813 A 646-647), qui mesure 3340 m<sup>2</sup> (communication : Marthe Moreau).

montre trois classes distinctes :

- les parcelles inférieures à 1000 m<sup>2</sup> (moins d'une éminée) ;
- les parcelles comprises entre 2000 et 4500 m<sup>2</sup> (un journal ou deux) ;
- les parcelles supérieures à 6500 m<sup>2</sup> (trois journaux).



Marion Daure<sup>29</sup> distingue trois types d'occupation du sol dans le terroir :

- l'*hortus* autour du hameau (maison, bâtiments annexes, jardin, ayraut, coudert, vigne, chènevière...), appelé verger (*viridarium*) dans le terrier de 1496 ;
- l'*ager*, plus éloigné des maisons, divisible en zones de cultures permanentes, utilisé en labour avec jachère tous les deux ans (céréales d'hiver essentiellement comme le seigle largement dominant ou le froment ; en blés de mars comme l'avoine ; en blé noir et en raves) et surtout en pré (*pasturaux*) pour les bovins, là où on peut couper le foin (prairies de fauches irriguées) ou faire paître sur place (parcours sur les parcelles plus pauvres) ;
- le *saltus*, aux confins du terroir, sur les terres les plus escarpées. Les zones les plus éloignées, nommées localement *restadis* (jachère, broussailles, bruyères, genêts...), *bruges* (bruyères) ou *chaumes*, peuvent être défrichées épisodiquement (*prises nouvelles*) tous les 10 ou 15 ans. Elles sont également utilisées comme des *pacages* ou *champs froids* où on ne peut pas faucher en raison de la

<sup>29</sup> M. Daure, *Etude du patrimoine de l'abbaye de Grandmont, et de sa gestion à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, B. Barrière et M. Verdon, dir., 1998, Université de Limoges.

pauvreté du sol et où les ovins consomment l'herbe sur place. On y trouve aussi les bois, qu'il faut diviser en futaies et taillis de hêtres et de chênes et en châtaigneraies (*chasteaux, chastail, chastaignières*)

La taille des enclos relevés cette année semble reprendre cette constatation : très petites parcelles près des maisons, plus grandes dans les zones de prés ou de labours et très vastes dans les zones escarpées et/ou rocheuses.

Marion Daure distingue également deux types de tenures :

- les tenures-blocs, souvent éloignées de l'abbaye et des bourgs, constituant de vastes parcelles d'un seul tenant avec une ferme, désignées dans les textes sous les termes de *mansus sive locus* ou de *villagius* ; ce *manse* ou *mas* ou *village* (hameau) peut contenir plusieurs tenures ou *tènements* ou *censives*.
- les tenures-parcellaires, constituées de parcelles plus petites et très dispersées, dont la ferme se trouve située près de l'abbaye ou d'un hameau.

Les tenures-blocs sont présentées par M. Daure comme étant plus anciennes, ce qui nous semble crédible. Nous avons effectivement parlé de la présence de deux vastes enclos situés dans la montagne de Grandmont et de petites parcelles autour de Grandmont et de ses faubourgs (**fig. 126**). Le mas des Sauvages, par exemple, comprend en 1496 trois sétérées de terre et deux journaux de prés, soit, selon nos calculs, 12 750 m<sup>2</sup>, le reste (donc 7 ha) étant constitué des bois, non décomptés. Celui des Loges-est et ses murets sont mentionnés en 1665 : *terre appelée « des murets de Marzet » contenant trois septérées, confrontant à autre terre de vénérable M<sup>re</sup> Léonard Bandel de deux costés et aux bornes et limites de la franchise*. La superficie est ainsi de 7650 m<sup>2</sup>, donc avec 7 ha de bois non mentionnés.

## ***B. L'hydrosystème***

La campagne 2018 a complété notre connaissance du circuit de l'eau dans la Franchise de Grandmont et a permis de confirmer la généralisation d'un type d'aménagement de l'hydrosystème véritablement standardisé. Elle a permis de découvrir et d'étudier les éléments suivants.

### ***- Deux retenues, deux bassins et un étang***

Le nombre de réserves d'eau parsemant la franchise se monte, après cette campagne, à 39, comprenant 12 vastes étangs et 27 bassins artificiels plus modestes, présents dans chaque hameau et parfois plus éloignés, dans les prés ou les bois. Ces petites réserves d'eau, appelés localement « pêcheries », présentent deux formes bien distinctes : les premiers, plutôt en zone plane, forment un simple rectangle maçonné ; les seconds, en zone accidentée, sont des retenues d'eau plus vastes délimitées à l'aval par une levée de terre chemisée (chaussée) et sur les bords par les versants du talweg.

. La retenue de la Font de Thouron (fig. 130a et 132 ; site H72 et révision du site H57) : XV<sup>e</sup> siècle ou avant

La découverte d'une retenue d'eau inconnue dans le lieu-dit « La Font de Thouron » conduit à revoir notre hypothèse de localisation de cette source mentionnée au moins depuis 1496. Nous avons enregistré sous le numéro H57 et sous le nom de « Font de Thouron » un autre bassin qui s'avère être la fontaine de Mallessard. La fiche a été modifiée en conséquence. Les seules mentions textuelles concernant la fontaine de Mallessard sont donc les suivantes et datent de 1663 : *lieu et mestayrie appelée de Malessard du labourage d'une paire de bœufs, consistant en une maison, une grange, un estable séparé et deux jardins estant au devant de la grange, un coudert par le derrier de la grange, un pré appelé de la Font ; lieu de Maleyssard, une chambre appelée dessus le moulin et scize au dessus le moulin du dit lieu ; ensemble un jardin appelé des Choux contenant deux couppees, qui se confronte à autre jardin de Mr Martial Lemaigre, appelé de Devant la Grange et au pré de M<sup>re</sup> Léonard Bandel, chanoine de Lymoges et au chemin tirant du dit moulin à la fontaine du dit lieu.*

En ce qui concerne la véritable Font de Thouron (site H72), elle a été localisée sur le versant sud-ouest du « Puy de Mola », en contrebas et à l'intérieur d'un virage du chemin Grandmont/Croix des Chézeaux/Grand Coudier / Dognon. Il a été relevé une petite chaussée de 7,40 m de long pour 3 m de large avec bonde à droite, générant un bassin de 8.80 m de long, aux bords non maçonnés et suivant la courbure du vallon. La superficie de la pêcherie est de 65 m<sup>2</sup> environ. La source jaillit à 563 m d'altitude et alimente, par la « Combe de Thouron », un ruisseau affluent du ruisseau de Grandmont dans lequel il se jette au sud de la ferme des Prés. La fontaine est située à 340 m du hameau du Petit Coudier, plus proche habitat, 100 m plus bas, qu'elle alimente, mais aucun chemin direct connu ne relie les deux.

De nombreux textes mentionnent le site archéologique. 1496 : *chemin qui va de Grandmont vers la Font de Thouron* ; 1539 : *Arrentement d'une septerée de terre proche la font de Thouron à Léonard Barny pour 4 sols 6 deniers de rente le 8<sup>ème</sup> juin 1539* ; 1577 : *chemin de la Croix à la Font de Thouron* ; *chemin de la Croix de Chézeaud à la Font de Thouron, en franchise* ; 1577 : *jardin « de l'hort de Nault » situé sur le chemin de Grandmont à la fontaine de Thouron, joignant au jardin de Léonard Barny, dit Gangonnet plus sa part d'une terre située au « Puy la Mola » d'environ 3 séterées* ; 1664 : *terre appelée du Petit Coudier contenant 6 séterées ou environ, confrontant au patural de Mrs Jean et Vincent Demuret, appelé « de la Combe de Thouron »* ; 1664 : *chastenières et pastural appelé « de la Font de Thouron », appartenant à Jehan et Vincent Demuret, et dans lequel lieu est comprise la terre appelée « le Combaud du Peschadour », de la contenance de deux séterées ou environ, qui se confronte au pré de Lucau et terres du dit lieu et mestairie des Chesnes* ; 1664 : *chemin qu'on va de Grandmont à la Font de Thouron...*

Essai de datation : Avant le XV<sup>e</sup> siècle. Le patronyme Thouron est fréquent en Haute-Vienne (9<sup>e</sup> département entre 1891 et 1915 devant la Corrèze). C'est aussi une celle de Grandmont localisée à 24

km à l'ouest.

. *La retenue nord-est n° 2 de l'étang de Mallessard (fig. 130c et 133 ; site H29 révisé), 2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*

Ici aussi, la prospection 2018 a permis de compléter notre connaissance du site H29 « Pêcheries de l'étang de Mallessard ». Aux quatre retenues d'eau relevées sur le pourtour de l'étang de Mallessard, il faut en ajouter une cinquième, en aval de la retenue nord-est. Sous la chaussée de cette dernière, une autre chaussée, ruinée et éventrée en son centre, de 70 m de long environ, a pu générer une retenue d'eau d'environ 1600 m<sup>2</sup>. Un départ de levade a été relevé à l'extrémité gauche de la chaussée, interrompu rapidement.

Ces cinq « pêcheries » sont toutes aménagées près de l'ancien étang de Malessart, cité dès 1496 avec sa chaussée (*chaussée de l'étang de Malessert*). L'étang est peut-être à sec en 1682 puisque on y mentionne un « pré neuf ». L'étang est à nouveau présent sur la carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle). Les pêcheries se trouvent dans l'emprise de l'étang dans ses limites du cadastre de 1813, mais l'étang n'apparaît à nouveau pas sur la carte d'Etat Major (milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), carte qui montre cependant une plus petite retenue vers la retenue orientale. Ces cinq retenues ont donc été aménagées à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, après assèchement ou abaissement de l'étang primitif. L'étang, totalement à sec sur les photographies aériennes entre 1950 et 1974 a été remis partiellement en eau entre 1974 et 1976. Un moulin bâti sous la chaussée apparaît dans les textes en 1501 (voir H56).

. *L'étang de Mallessard (fig. 130c et 134 ; site H69), XV<sup>e</sup> siècle ou avant*

L'étang de Mallessard (ou Malessart) a aujourd'hui une superficie de 19490 m<sup>2</sup> mais sa chaussée-digue mesure 131 m de long pour plus de 13 m de haut au centre, ce qui laisse penser que le niveau de l'étang est aujourd'hui 6 m plus bas qu'en 1813, époque à laquelle il mesurait apparemment 42 093 m<sup>2</sup> et où la chaussée avait été surélevée.

Sur l'emplacement de son ancienne extension, cinq pêcheries ont été localisées (voir H29 ci-dessus). Un trop plein à droite de la chaussée, à mi-hauteur (au niveau de sa hauteur primitive ?), alimente une levade (levade des Planards, site H58, voir ci-dessous). Un bief aboutit à gauche de la chaussée (bief de Mallessard, H56, voir ci-dessous). La bonde centrale alimente deux bassins alignés (H71, voir ci-dessous).

Les textes mentionnant l'étang sont nombreux.

- 1496. *Reconnaissance des tenanciers de certaines maisons sises dans la basse court de Grandmont et d'une partie du pré de Malessart, le 4<sup>ème</sup> may 1496 ; le combault de soubz Malessert ; chemin qui va de la porte de la Jonchère vers la chaussée de l'étang de Malessert.*
- 1501. *Assence perpétuelle d'une pièce de terre et du moulin de Maleyssart, plassage au-dessous de la chaussée de l'estang de Malessard proche le présent lieu, où il y avoit des mazures avec ses airages et courtilages et un jardin au devant avec une terre environ de 2 septerées apellée « du Puis Fermigier », le tout situé dans la*

*franchise du présent lieu, pour en jouir par les dits preneurs d'un moulin à bled.*

- 1663. *Estang de Maleyssard ; chemin qui va de Maleissard à St Silvestre ; pré appelé « de sous Malessard » ; chemin allant des Barrils de Grammont au moulin de Malessard ; jardin à la queue de l'estang de Maleyssard ; dans le lieu de Malayssard une chambre appelée « dessus le moulin » et scize au dessus le moulin du dit lieu ; Maistre Martial LEMAIGRE, notaire et procureur postulant en la chastellenie de Grandmont, et Anthoine BARNY, prévost de la dite chastellenie, tous deux habitants de Grandmont, et ont déclaré posséder et exploiter SCAVOIR est un moulin à bled, tournant et virant, scitué au dessous la chaussée de l'Estang de Maleissart, couvert à paille à deux estages, avec ses airages, entrées et issues avec un petit lopin de jardin de la contenance d'un quart de coupe, le tout au devant du dit moulin ; lieu et mestayrie appelée « de Malessard » du labourage d'une paire de bœufs, consistant en une maison, une grange, un estable séparé et deux jardins estant au devant de la grange, un coudert par le derrier de la grange, un pré appelé « de la Font » ; lieu de Maleyssard, une chambre appelée « dessus le moulin » et scize au dessus le moulin du dit lieu ; ensemble un jardin appelé « des choux » contenant deux coupées, qui s confronte à autre jardin de Mr Martial LE MAIGRE, appelé « de devant la grange » et au pré de Mre Léonard BANDEL, chanoine de Lymoges et au chemin tirant du dit moulin à la fontaine du dit lieu ; chastenières et pastoral appelé « de la Font de Thouron.*
- 1666. *Quittance de la rente deüe sur le moulin de Malessard.*
- 1667. *Vente d'un pré sis à Maleyssard entre particuliers, le 23ème février 1667.*
- 1682. *Acquisition d'un pré appelé « le pré neuf, confronté au chemin allant de Malessard à St Silvestre, le 16 aout 1682.*
- 1688. *Acquisition du moulin de Malessard, le 9 may 1688.*

Essai de datation : XV<sup>e</sup> siècle ou avant. L'étang de Malessart est cité entre 1496 et 1663 avec sa chaussée. Un moulin bâti sous la chaussée apparaît dans les textes en 1501. La mention de pré neuf en 1682 peut laisser penser que la surface de l'étang a diminué ou disparu à cette date. L'étang est à nouveau présent sur la carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle) et sur le cadastre de 1813, mais l'étang n'apparaît à nouveau pas sur la carte d'Etat Major (milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) et il est totalement sec sur les photographies aériennes entre 1950 et 1960 puis on voit le niveau monter à partir de 1974 pour atteindre son niveau actuel en 1976, sans atteindre cependant celui de 1813.

. *Le bassin de la Fontaine du Chantre (fig. 130b et 135 ; site H68) : XV<sup>e</sup> siècle ou avant*

Il a été enregistré un bassin (*pêcherie*) mesurant 3,60 m x 2,55 (9,2 m<sup>2</sup>) pour une profondeur actuelle de 0,55 m (5 m<sup>3</sup>). Il est doté de 6 pierres à laver mesurant 0,60 x 0,32 m. Un arbre d'une cinquantaine d'années pousse au centre du bassin. La trace d'un fossé, côté nord, représente l'arrivée d'eau. D'après une photographie de l'IGN des années 1950, il semblerait que le bassin soit alimenté par un chevelu de drainage provenant du ruisseau de Grandmont qui passe à 30 m au nord. Elle montre un fossé partir

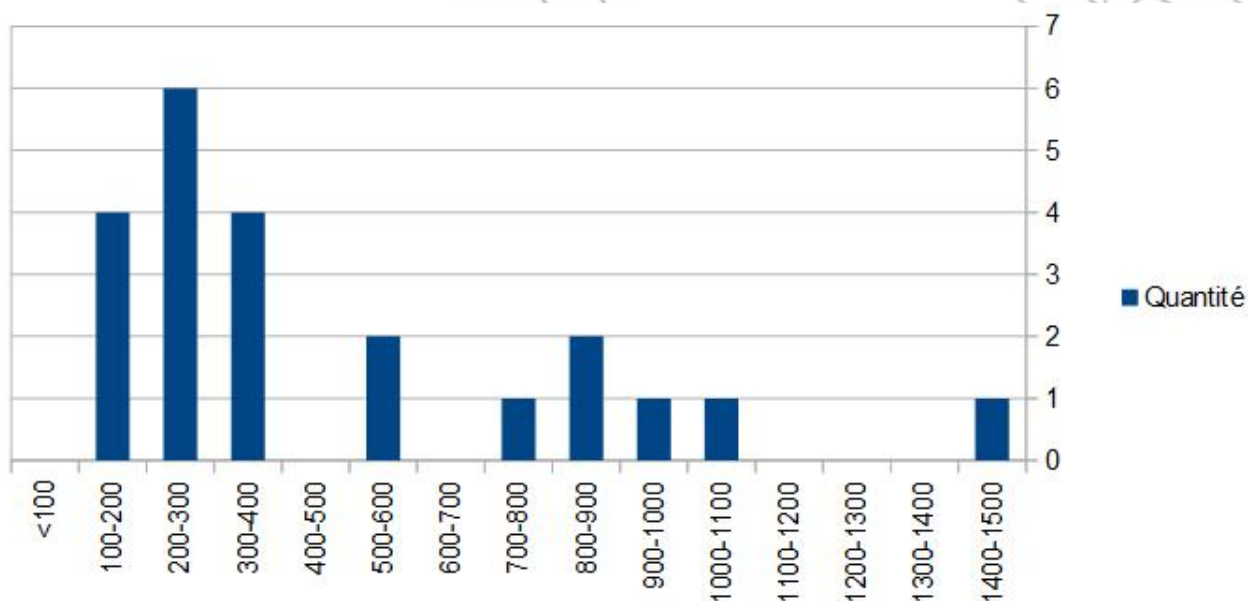
au sud du bassin, traverser le pré, passer près d'une maison des Barrys et alimenter le lavoir encore visible aujourd'hui de l'autre côté de la rue.

Textes mentionnant le site archéologique. 1496 : *chemin qui va de la porte de la Jonchère vers la font du Chantre (ou Champtre)* ; 1577 : *feu Colompnat, chantre de la dicte abbaye* ; 1643 : *vergier du chantre* ; 1663 : *pré du dit seigneur appelé « de la fond du chantre »* ; 1665 : *petit pré appelé « de la Fond du Chantre » contenant un quart de journal qui se confronte à autre pré du dit La vigne cy dessus spécifié et reconnu d'une part au chemin tirant du présent lieu aux Chaisnes, d'autre au chemin allant à la Fontaine du Chantre ; préau appelé « de la fontaine du chantre »*.

. *Les bassins de Mallessard (fig. 130c et 136 ; site H71) : non datés*

Sur le ruisseau d'évacuation de la bonde de la chaussée de l'étang de Mallessard (H69, voir ci-dessus), deux bassins alignés ont été relevés, tous deux de 5 m de large. Le plus proche de la bonde mesure 5,96 m de long (30 m<sup>2</sup>) ; le deuxième mesure 12,40 m de long (62 m<sup>2</sup>). Sur la photographie de 1950, on distingue une rigole partant du bassin amont vers la droite du pré et une autre rigole partant du bassin aval vers la droite du pré. On distingue aussi un chevelu de rigoles dans la partie gauche du pré (drainage ou irrigation ?). Les bords des bassins sont en moellons de granit enduits de ciment. Ils étaient peut-être destinés à la pisciculture.

- *Trois canaux d'irrigation (« levades ») totalisant 892 m de long*



Répartition des levades en fonction de leur longueur

A ce jour, il a été relevé 22 *levades* totalisant 10 064 m linéaires ainsi que 4 biefs totalisant 1009 m,

tout en sachant que certains fossés classés comme levades peuvent aussi être des biefs. A ces chiffres, il faut ajouter les très nombreuses rigoles d'irrigation, liées aux levades et difficiles à localiser en raison de leur faible profondeur. On a pu cependant provisoirement relever 450 m de rigoles à ce jour. Il faut aussi ajouter l'aqueduc alimentant l'abbaye et ses faubourgs en eau potable et mesurant 650 m au minimum.

La plupart des levades mesurent entre 100 et 400 m de long mais certaines peuvent être beaucoup plus longues, le record étant détenu par la « Grande levée Neuve » creusée peu après 1626 et mesurant 1430 m.

*. Levade droite de l'Étang Petit et bassin (fig. 130c et 137 ; site H66) : non datée*

Il a été enregistré une levade, de faible profondeur et de 107 m de long, alimentée par le trop plein de droite de l'étang Petit (conduite en pierres plates assemblées), irrigant le pré des Chênes et y alimentant un bassin (pêcherie) de 7,50 x 5,50 m. La levade et le bassin (qui semble déjà à sec) apparaissent sur une photographie de l'IGN des années 1950. Un même dispositif apparaît quelques mètres en contrebas mais le bassin semble en eau.

*. Levade des Planards (fig. 130d et 138 ; site H58 révisé) : non datée*

La campagne 2018 a permis de préciser le tracé de la levade des Planards. Elle mesure en fait 555 m. La pente est en fait de 9% sur la longueur totale. Cette levade prend son eau à une canalisation en coffrage de pierres de granit de section carrée (0,38 m de large pour 0,60 m de hauteur) perçant la digue de Mallessard à mi-hauteur, côté droit, sur une profondeur de 17 m environ. Un éboulement éloigne actuellement l'eau de la levade. La levade, de 0,54 m de large, est retenue par un fossé, côté vallon, de 1,15 m de large. Elle est profonde actuellement de 0,50 m. Elle contourne une barre rocheuse, percée d'un canal qui permet peut-être d'irriguer un pré situé au-delà. Elle passe au lieu-dit Les Bros (parcelle C68) sous deux anciens chemins au moyen de canalisations en pierres plates, la première de 4 m, la seconde de 2 m de long. La levade s'achève au-dessus des cascades de la Lionne.

*. Levade gauche de l'étang des Chênes (fig. 130b et 139 ; site H67) : non datée*

Cette levade, de 0,90 m de large et de 230 m de long alimentée par le trop plein de gauche de l'étang des Chênes (auj. en fibrociment), contourne la métairie disparue des Chênes et l'étang Petit, et irrigue le pré des Barrys. Lors de la campagne 2017, il avait été enregistré, en contrebas de cette levade et parallèle à celle-ci, la « levade des Barrys » (H54) alimentée par la bonde basse de l'étang Petit et irrigant également le pré des Barrys. Cette dernière est mentionnée en 1664 (*chemin tirant du dit lieu de Grammond au dit lieu des Chesnes et d'autre à la maison de La Gadaud, et à la levée descendante de l'estang Petit*).

**- Deux probables biefs de moulin, totalisant 462 m de long**

*. Bief du moulin de Chez-Béthoule (fig. 130b et 140 ; site H70) : avant 1665*

Un captage, dans la bonde basse de l'étang des Chênes (site H32), conduit l'eau dans un bief de 161 m de long et de 5 % de pente, qui pouvait former une petite chute de 1 m de haut, juste à l'extrémité gauche de la chaussée de l'étang Petit, et actionner un moulin, à 80 m à l'ouest des bâtiments de la métairie disparue des Chênes.

Textes mentionnant le site archéologique. *Jardins... appelé « de Lambazot », situé près l'étang des Chambres ; Vincent Barny dict Bethouille ; jardin appelé « de Lambazot », situé près le lieu dudit Grandmont... confrontant au jardin de Louys Bery, appelé « de la Tamizière » d'une part et... au pré appelé « chez Bethouille » et au chemin que l'on va de Grandmont à la Gasne du Plombyer d'autre part (1577) ; Jean Barny dit Betoule (1611) . En 1662, on mentionne un chemin que l'on va de la Gasne du Plombier à l'estang Petit. Une levade est mentionnée en 1664 (chemin tirant du dit lieu de Grammond au dit lieu des Chesnes et d'autre à la maison de La Gadaud, et à la levée descendante de l'estang Petit). Un moulin est mentionné en 1664 : *jardin appelé de l'estang Petit, près le moulin de l'estang Petit et ruisseau qui faisoit cy devant moudre le moulin de Chez Bethouille* (1665). Les lieux-dits "Chez Bethouille" permettent de localiser le moulin près de la chaussée de l'Étang Petit et la mention de 1665 laisse entendre qu'il n'est plus actif alors.*

Essai de datation. L'étang est mentionné dès 1496, sa chaussée dès 1662, le moulin en 1664 mais il n'est plus actif.

. *Bief du moulin de Mallessard (fig. 130c et 141 ; site H56 révisé) : avant 1501 (pour le moulin)*

La campagne 2018 a permis de reconsidérer l'emplacement de la source du bief du moulin de Mallessard, considérablement plus en amont que ce qui était envisagé au départ. Le bief de Mallessard prend en fait sa source dans la retenue nord-est n° 2 de l'étang de Mallessard (site H29), passe sur la chaussée (4 m de large) de la retenue orientale (elle mesure alors 1,25 m de large ) puis sur celle de la retenue sud (le canal y mesure un mètre de largeur, la digue mesure 2,70 m de large au sommet, 2,50 m de haut et 48 m de long) et parvient, après un parcours de 302 m, à une petite terrasse (parcelle C112, 212 m<sup>2</sup>) où un riverain nous a signalé des ruines disparues. Il peut s'agir du moulin de Mallessard signalé en 1501. Le site se trouve à 30 m de l'actuelle maison de Mallessard.

Textes mentionnant le fait archéologique.

- 1496. *Chemin qui va de la porte de la Jonchère vers la chaussée de l'étang de Malessert ; 1501 : Assence perpétuelle d'une pièce de terre et du moulin de Maleyssart, plessage au-dessous de la chaussée de l'estang de Malessard proche le présent lieu, où il y avoit des mazures avec ses airages et courtilages et un jardin au devant avec une terre environ de 2 septerées apellée « du Puis Fermigier », le tout situé dans la franchise du présent lieu, pour en jouir par les dits preneurs d'un moulin à bled ; 1663 : Estang de Maleyssard ; chemin qui va de Maleissard à St Silvestre ; pré appelé « de sous Malessard » ; chemin allant des Barrils de Grammont au moulin de Malessard ; jardin à la queue de l'estang de Maleyssard ; dans le lieu de Malayssard une chambre appellée « dessus le moulin » et scize au dessus le moulin du dit lieu ; Maistre Martial*

*Lemaigre, notaire et procureur postulant en la chastellenie de Grandmont, et Anthoine Barny, prévost de la dite chastellenie, tous deux habitants de Grandmont, et ont déclaré posséder et exploiter SCAVOIR est un moulin à bled, tournant et virant, scitué au dessous la chaussée de l'Estang de Maleissart, couvert à paille à deux estages, avec ses airages, entrées et issues avec un petit lopin de jardin de la contenance d'un quart de coupe, le tout au devant du dit moulin ; lieu et mestayrie appelée « de Malessard » du labourage d'une paire de bœufs, consistant en une maison, une grange, un estable séparé et deux jardins estant au devant de la grange, un coudert par le derrier de la grange, un pré appelé « de la Font » ; lieu de Maleyssard, une chambre appelée « dessus le moulin » et scize au dessus le moulin du dit lieu ; ensemble un jardin appelé « des choux » contenant deux coupées, qui se confronte à autre jardin de Mr Martial Lemaigre, appelé « de devant la grange » et au pré de Mre Léonard Bandel, chanoine de Lymoges et au chemin tirant du dit moulin à la fontaine du dit lieu ; chastenières et pastoral appelé « de la Font de Thouron.*

- 1666. *Quittance de la rente deüe sur le moulin de Malessard.*
- 1667. *Vente d'un pré sis à Maleyssard entre particuliers, le 23ème février 1667.*
- 1682. *Acquisition d'un pré appelé « le pré neuf, confronté au chemin allant de Malessard à St Silvestre, le 16 aout 1682.*
- 1688. *Acquisition du moulin de Malessard, le 9 may 1688.*

### **C. L'exploitation agro-pastorale**

#### **- Un abri de bergers**

La prospection a permis de localiser les restes, très dégradés, de ce que les habitants de Grandmont considèrent comme des abris destinés aux bergers qui surveillaient les troupeaux laissés en semi-liberté dans les zones dévolues aux parcours d'ovins, à des altitudes souvent supérieures aux labours et aux prés, autour de 600 m (l'abbaye est à 563 m). Les sept abris retrouvés présentent des caractéristiques communes : ils sont tous situés sur les hauteurs à l'est de Grandmont ; hormis l'abri du Puy-de-Mola n° 1, le plus proche de Grandmont, les abris ne présentent que trois murs, le quatrième côté semblant systématiquement ouvert, vers l'est dans quatre cas, vers le sud dans deux cas et vers l'ouest dans le cas découvert cette année ; la surface de ces abris est assez semblable (4 à 9 m<sup>2</sup> dans cinq cas, mais les deux derniers, ceux qui sont orientés vers le sud, sont différents (2,4 et 21,4 m<sup>2</sup>), ce qui nous amène à réfléchir sur leur usage réel.

*. Abri de bergers du Puy-de-Mola n° 2 (fig. 131a et 142 ; site B34)*

Petit bâtiment ruiné situé à une altitude de 599 m, appuyé à un mur de terrasse et construit en moellons de granit, mesurant intérieurement 2,40 m de large sur au moins 1,80 m de profondeur (4,3 m<sup>2</sup> au minimum). Deux murs perpendiculaires au mur de terrasse sont présents, mesurant encore 0,50 m de large, tandis que le quatrième côté est ouvert vers l'ouest. Le pré dominé par cet abri est clos de

murets et mesure 8640 m<sup>2</sup>.

**- Trois métairies isolées**

La prospection 2018 a permis de localiser les vestiges de trois probables métairies isolées jamais mentionnées dans les textes et n'apparaissant qu'à l'état de ruines. La première mesure 23 m<sup>2</sup> ; la deuxième 48 m<sup>2</sup> pour la maison et 93 m<sup>2</sup> pour la grange ; la troisième 105 m<sup>2</sup> pour la grange et 290 m<sup>2</sup> pour la maison. Ces trois découvertes s'ajoutent à celles des campagnes précédentes : le mas des Vieux-Sauvages (site B14) : 80 m<sup>2</sup> pour la maison et 112 m<sup>2</sup> pour la grange ; la maison du Petit-Coudier (site B21) : 112 m<sup>2</sup> ; la ferme « des Loges » (site B25) : 37 m<sup>2</sup> pour la maison et 52 m<sup>2</sup> pour la grange. L'article 54 du terrier de 1496 mentionne des murs de 7 pieds de long sur 12 de large dans la *basse-cour* de Grandmont (moins de 10 m<sup>2</sup>) et l'article 474 (datant de 1501) mentionne une parcelle à bâtir de 25 pieds de long sur 20 de large (une cinquantaine de m<sup>2</sup>).

. *Maison de la Fontaine de Thouron (fig. 131a et 143 ; site B30) : détruite avant 1813*

Dominant une parcelle close de murets de 2 350 m<sup>2</sup> et adossés à un mur de terrasse, à 220 m au sud du hameau des Barrys et à 120 m de la grange la plus proche, des vestiges d'un petit édifice formé de deux pièces apparaissent. La première pièce mesure 2,08 m de large pour 4,55 m de profondeur (9,4 m<sup>2</sup>). La deuxième, contiguë, au sud, mesure 4,30 m de largeur pour 3,20 m de profondeur (13,8 m<sup>2</sup>), soit un édifice de plus de 23 m<sup>2</sup>. Il est difficile de déterminer la fonction de cet édifice. Il est isolé du hameau et à 26 m du chemin d'accès, contrairement à toutes les maisons d'habitation connues qui sont agglomérées et le long des chemins, mais il est plus grand que les simples abris de bergers isolés connus (4 à 9 m<sup>2</sup>) et plus bas en altitude (toujours à plus de 585 m, abbaye : 563 m). La surface est plus proche de celle d'une maison d'habitation. A titre de comparaison, M. Larigauderie-Béjeaud a relevé la vente de la chambre haute d'une maison au Coudier en 1677 et qui mesurait 2 m par 3,50 m. Il peut s'agir d'une petite maison avec grange-étable accolée.

Essai de datation. La bâtisse n'apparaît pas sur le plan cadastral actuel ni sur celui de 1813, ni en rose (bâtiment intact) ni en jaune (ruine). Il est donc détruit antérieurement à 1813, datant probablement de l'Ancien Régime.

. *Maison des Barrys (fig. 131ab et 144 ; site B33) : antérieur à 1813*

A 60 m du centre du hameau des Barrys, des restes de murs éboulés dessinent un premier quadrilatère de 6,90 m de façade sur chemin pour 7,00 m de profondeur (48,3 m<sup>2</sup>), prolongé par un deuxième quadrilatère de 11,70 m de façade sur chemin pour 7,95 m de profondeur (93 m<sup>2</sup>), lui même prolongé par une grange encore couverte de sa toiture et mesurant 14,30 m de long sur chemin pour 7,95 m de profondeur (118,5 m<sup>2</sup>) mais qui présente les traces d'un agrandissement vers le sud. Sans cet ajout, elle mesurait 82,7 m<sup>2</sup>. La grange présente les traces d'un piédroit chanfreiné sur son angle nord-ouest, attestant la présence d'une porte desservant le deuxième bâtiment. L'ensemble est en contrebas

de et appuyé sur un mur de terrasse qui surplombe les bâtiments de 5 m.

En 1813, les deux bâtiments en ruine ne sont pas sur la même parcelle que la grange encore couverte. Le premier bâtiment a une surface assez faible qui en fait peut-être la maison d'habitation. Le deuxième peut être une grange. Le troisième bâtiment, encore couvert, est une grange à la surface comparable à celle des Vieux-Sauvages (114 m<sup>2</sup>).

Essai de datation. Elle n'apparaît pas sur le plan cadastral actuel mais est visible sur celui de 1813, en rose (bâtiment encore couvert). Il est donc antérieur à 1813, datant probablement de l'Ancien Régime, mais il était encore couvert en 1813.

. *Métairie des Chênes (fig. 130b, 131ac et 145 ; site B32) : avant 1662 (un bâtiment ruiné en 1813, l'autre couvert)*

A proximité de deux étangs, il a été enregistré en prospection deux dépressions de terrain, la première d'environ 15 m de long pour 7 m de large (105 m<sup>2</sup>), la deuxième de 290 m<sup>2</sup> environ. Ces deux dépressions correspondent aux deux bâtiments dotés du toponyme « Les Chênes » visibles sur le cadastre de 1813. Ces deux bâtiments sont souvent mentionnés dans les textes sous le nom de « Métairie des Chênes ».

Textes mentionnant le site archéologique. *Chemin qui va de la porte de la Jonchère vers l'étang des Chaignes, ruisseau des Chaignes (1496) ; Arrentement d'une pièce de terre appelée Le Combaud du peschadour, et d'un lopin de pré joignant la dite terre, le tout près l'étang des Chaisnes... (1562) ; mestairie appelée « des Chaisnes » consistant SCAVOIR est en une maison et grange, le tout ensemble et une terre par le dessus ... confrontant ... à l'estang des Chaisnes... ; un pastoral acquis de Guillaume BAGNOL contenant un journal ou environ, joignant à la chaussée de l'estang des Chaisnes d'une part, et de l'estang Petit, par le chemin que l'on va de Grandmont à la chaussée de l'estang des Chaisnes d'autre (1662) ; grand chemin que l'on va de Grammont à Balletas et à la terre de la mestairie des Chesnes et à l'estangt des Chesnes par le bas ; mesterie du seigneur abbé, appelé « des Chesnes » ; ensemble une terre appelée aussy « de Compere », contenant six quartelées, confrontant à autre terre dépendant de la mestayrie de Barlettes et à autre terre appelée « des Hulys » provenue de feu Jean ROUDET, dit Brieuç, dépendant de la mestayrie des Chesnes, appartenant au seigneur abbé et au chemin vieux tirant du présent lieu au bourg de La Jonchère (1663) ; pré de la mesterie du seigneur abbé, appelé des Chesnes. (1664) ; Métairie des Chênes : bail du 3 avril 1665 : l'abbaye donne à métayage à Jean et Anthoïne Pouyaud, frères, pour 7 ans, et pour 10 livres payables à Noël. Il y a 4 bœufs ; terre appelée « du Cuisinier » dépendant de la metayrie des Chaisnes appartenant au seigneur abbé (1665) ; pré appelé « de chez Gangonnet », provenue des Maigre, qui est à la queue de l'estang des Chesnes et se confronte à icelluy d'une part et de toutes autres parts aux domaines du seigneur, tant de la métairie des Chaisnes que de celle qu'il a acquis de Mre Léonard Bandel (1666) ; Nous avons affermé notre métairie des Chenes à Michel et Léonard Pouyaud pour le temps de neuf ans à commencer le 25 mars de la susdite année 1683, moyenant quarante cinq sextiers, mesure*

*dudit lieu de Grandmont, et faire une vinade entière, les charrettes entretenues par moitié, et pour l'entretien des autres ustensiles, les dits preneurs pourront faire un charoi à Brigueil et s'il en font d'autres et sera à moitié profit – plus quatre chapons six poules, une douzaine de fromages, du lait à l'accoutumée, norrir les moutons pendant l'été, sans aucun profit pour eux, et pour la jouissance de la moitié du chastenet [chataigneraie] dix quartes châtaignes et dix huit livres en argent et tout le profit du bétail par moitié (1683) ; acquisition par échange d'un jardin appelé « de l'étang » confronté à la métairie des Chesnes, le 10 may 1686 ; acquisition d'une petite terre près les Chesnes, le 3 may 1690 ; Baillette de la mestairie des Chesnes de l'an 1708, pour neuf années, donnée à Léonard et Michel Pouyaud, à moitié proffit et les dits mestayers y ont joint leurs biens, le dit Seigneur se réservant toutes dixmes, feront deux vinades, outre les courvées, entretiendront les bastimens de couvertures, en fournissant de tuilles, donneront du lait lorsqu'il y en aura, 6 poulets, 6 fromages, 2 douzaines d'œufs et l'estimation du bestail monte à 420 livres, et pour 60 livres de meubles.*

Essai de datation. L'étang est mentionné dès 1496, sa chaussée dès 1662. Une « métairie des Chênes » composée d'une maison et d'une grange est mentionnée dès 1662 ; elle appartient aux moines en 1663, elle est donnée en métayage à la famille Pouyaud (en 1665, 1708...), elle est couverte de tuiles. Le bâtiment nord est représenté en jaune sur le cadastre de 1813 : il est donc antérieur et déjà en ruine à cette date. Le bâtiment sud est représenté en rose. Il est donc antérieur et toujours couvert à cette date. La position de la maison orientale peut laisser penser que la force motrice de l'eau de l'étang des Chênes a pu être utilisée mais aucun texte n'en parle.

**- Cellier de Barlette (fig. 131a et 146 ; site B31)**

Cavité souterraine maçonnée à 100 m du centre du hameau de Barlette, en bordure du chemin Barlette/Chez-Pouyaud, absent du cadastre de 1813 mais mentionné en 1592. Voûte en plein cintre maçonnée en pierres de taille de granit mesurant 8,16 m de profondeur pour 2,90 m de largeur (23,7 m<sup>2</sup>) et 1,98 m sous voûte. Les piédroits de la voûte sont en moellons de granit. Le fond est directement constitué du substrat rocheux. L'entrée (0,87 x 1,70 m) possède des piédroits en pierre de taille harpée ; le linteau est monolithique, il présente une gravure soigneusement exécutée représentant le logo du personnage de comics Batman. La façade, de plain-pied avec le chemin « de Chez Pouyaud à Barlette » et de 4,30 m de large pour 2 m de haut au centre, est en moellons de granit ; sa partie supérieure forme un arc de cercle. Cet édifice est sans doute un cellier destiné à la conservation des denrées mais son éloignement du hameau est sans doute justifié par la recherche d'un dénivelé important pour créer une cavité avec entrée de plain-pied, ce qui est plus commode qu'une cave pour décharger des pondéreux.

Textes mentionnant le fait archéologique. La maison de Barlette (ou *Balletas* en occitan) est mentionnée dès 1492. 1577 : *de la Porte de la Voulte à la maison de Barlette* ; 1592 : *chemin de Barlette chez Poïaud* ; 1663 : *chemin allant de Grammont au lieu de Barlette ; le lieu et mestairie appelé Barlette situé dans la mesme*

*franchise, consistant en maisons, granges, prés, terres, bois, champs froidz et autres domaines faisant l'héritage d'une paire de bœufs et tous les dits domaines et lieux qui composent le dit lieu, joignant les dites maisons tout au tout, et se confronte aux domaines des mestairies de la Mauloge ; grand chemin que l'on va de Grammont à Balletas et à la terre de la mestairie des Chesnes et à l'estangt des Chesnes par le bas ; 1665 : terre appelée du Combeau du Peschadour dépendant de la metayrie de Barlette ; 1666 : chemin qui vat de Barlette à Sauvagnac.*

Essai de datation : néant (gravure : XX<sup>e</sup> s.). Le hameau est mentionné (*Balletas*) en 1577. Le chemin qui passe devant le cellier n'est pas cadastré en 1813 : est-il postérieur ? Le cellier serait donc aussi postérieur ? Il n'est pas cadastré, comme toutes les cavités souterraines.

**- Lapidaire de Mallessard (fig. 131a et 147 ; site B35)**

Déposées dans un jardin particulier, à quelques mètres de la maison de Mallessard, deux pierres taillées en granit présentant des rainures. La première pierre mesure 0,55 x 0,62 m pour une hauteur de 0,35 m. La deuxième pierre mesure 0,54 x 0,63 m pour une hauteur inconnue (pierre enfouie). Les deux pierres présentent, à 0,17 m du bord le plus proche, deux motifs symétriques formés de deux trous (de 0,08 m de profondeur) reliés au bord de la pierre par de petites rainures à la coupe en demi-cercle. Les rainures serviraient-elles à couler du métal fondu pour agraffer les deux pierres ?

**D. Quatre carrières**

**- Carrières et chaos de Mallessard (fig. 127 et 148 ; site G5 révisé)**

Au sommet d'un coteau, près du chaos granitique de Mallessard déjà enregistré précédemment (site G5), de nombreuses petites excavations sont probablement des carrières de granit. Le site est à 850 m de l'abbaye via Les Barrys (descente puis montée de 42 m de dénivelée chacune, pente moyenne de 9%) ou à 1000 m via Grandmont (descente de 43 m, montée de 39 m, pente moyenne de 8%).

Comme vu lors d'une précédente campagne, un des gros rochers granitiques présente à son sommet deux curieuses cavités ovoïdes reliées l'une à l'autre par un étranglement. La cavité amont mesure 0,62 m de largeur maximale pour 0,88 m de long. La cavité aval mesure 0,60 m de largeur maximale pour 0,40 m de long. L'étranglement entre les deux mesure 0,32 m de large et l'exutoire vers le bord du rocher mesure 0,27 m de large. La profondeur des cavités ne dépasse pas 0,30 m. Le rocher est situé à 110 m de la maison de Mallessard et à 59 m de la fontaine de Mallessard. Le rocher est situé à 176 m au nord du rocher dit du « Fauteuil de saint Étienne », creusé lui aussi d'une cupule circulaire de 0,40 m de diamètre (voir B15).

**- Carrières des Planards (fig. 127 et 149 ; site G6)**

Ensemble d'excavations à ciel ouvert (carrières de granit ?) situées à moins de 800 m de l'abbaye, accessible par une pente moyenne de 7 % (maxi : 30 %), 54 m de dénivelé positif, 17 m de dénivelé négatif. Un échantillon de roche a été prélevé dans la carrière la plus orientale. La carrière la plus

occidentale est la plus vaste.

**- Carrières du Puy de Mola (fig. 127 et 150 ; site G7)**

A proximité d'un ancien chemin très envahi et en partie non cadastré conduisant de Grandmont à la Croix des Chézeauds-Grand Coudier-Dognon, un rocher affleurant en granit de 2,90 m de long est taillé à son extrémité SW en forme de colonne. La colonne, engagée, mesure 0,20 m de largeur en tous ses points, 0,20 m d'épaisseur (elle est grossièrement circulaire) pour 2,65 m de longueur. Elle est séparée du rocher par une rainure régulière de 0,02 m de largeur. Compte tenu du micro-toponyme (*mola*, meule en occitan, on a *Puy appelé Las Molas* dans le terrier de 1496), il peut s'agir à l'origine d'une carrière de pierre à meule. La pente jusqu'à l'abbaye (située à 614 m) est de 12 % en moyenne, 6,5 m en montée et 67 m en descente.

**- Carrières de la Grande Pièce (fig. 127 et 151 ; site G8)**

Ensemble de sept excavations à ciel ouvert (carrières de granit ?) situées à 660 m de l'abbaye, accessible par une pente moyenne de 5 % (maxi : 43 %), 18 m de dénivelé positif, 13 m de dénivelé négatif. La carrière n° 2 mesure environ 100 m de long, 20 m de large et 4 m de profondeur (8000 m<sup>3</sup>). Deux échantillons de roche ont été prélevés dans la carrière n° 1 la plus orientale, un granit et un microgranit (?). Les carrières 3 à 7 sont toutes situées sur une vaste parcelle en 1813 ( la Grande Pièce).

**E. Une base de calvaire**

**- Base de calvaire des Loges (fig. 131a et 152 ; site R8 révisé)**

Dans un muret parcellaire d'un terrain appartenant autrefois à G. Stern, à l'ancien carrefour Grandmont/Saint-Léger-Grandmont/La Jonchère, une pierre en granit présente une cavité carrée cantonnée de quatre petits trous. La campagne 2018, après dégagement de la terre végétale, a permis de mieux comprendre cette pierre taillée. La base de la pierre est chanfreinée de façon concave sur trois côtés, le quatrième étant droit. La face arrière est taillée à plat. La pierre mesure 0,90 m de longueur sur 0,49 m de large pour sa face rectiligne. Les petits trous sont équidistants de 0,36 ou 0,46 m. Le trou central mesure 0,22 m de côté et 0,13 m de profondeur. Il peut s'agir du scellement d'un pied de croix et de quatre renforts (métalliques ?). La face du dessous étant bien taillée et une des faces étant plus longue et non chanfreinée, il est possible que la pierre ait été destinée à être scellée en hauteur dans un mur. S'agit-il d'une ancienne croix du mur de franchise ou d'une croix de carrefour ? La croix actuellement dressée près de la chapelle de Grandmont provient du même endroit, mais les dimensions de sa section ne correspondent pas au trou central de la base.

**4. Synthèse**

La campagne de prospection archéologique à vue de 2018 a pu compléter l'étude archéogéographique de la « franchise de Grandmont » en cernant mieux la notion de *franchise* ou *fondalité*, en entamant l'étude d'un parcellaire antérieur au cadastre napoléonien, en complétant nos connaissances sur huit sites découverts les années précédentes et en découvrant dix-sept sites archéologiques nouveaux, portant le total des éléments découverts depuis 2013 à 146 sites archéologiques pour 426 faits archéologiques individuels.

En préalable à la présentation des sites étudiés, un point sur la nature de la franchise nous a paru utile. Pour le Moyen Age, on trouve plutôt le terme de *fondalité*, utilisé par les frères eux-mêmes. Le sens habituel de ce dernier est « domaine, possession, droit à percevoir par le seigneur foncier ». Pour les frères, il s'agit d'une véritable seigneurie, avec toute sa justice, haute et basse, avec piloris, audiencier et fourches patibulaires, qui leur auraient été données par le roi Henri II Plantagenêt, ce qui leur sera souvent contesté par les autres puissances seigneuriales des environs.

Le terme de *franchise* n'apparaît qu'en 1496 à Grandmont pour localiser géographiquement des biens avec, cette fois-ci, le sens restreint de « réserve des moines », boisée, qui semble correspondre à la seigneurie primitive de Grandmont, avant ses agrandissements successifs. Le sens évolue ensuite, à partir de 1562, pour recouvrir celui de la fondalité et signifie alors « territoire précisément délimité autour de l'abbaye et dont l'abbé est seigneur ».

Cette seigneurie, qui ne comprend à l'origine que l'éperon sur lequel est bâtie l'abbaye ainsi qu'un étang, un mas, un vallon et des montagnes boisées, sera progressivement agrandie grâce à des dons entre 1194 et 1253. Le territoire est très homogène, ce qui représente une exception pour l'époque. Cela respecte le chapitre 30 de la règle de Grandmont : les frères doivent négocier avec tous les ayant-droits d'un bien ; si l'un d'eux refuse de céder ses droits, alors les frères doivent renoncer au bien afin d'éviter tout heurt avec les personnes du voisinage.

Une conséquence directe de cette homogénéité est la possibilité (et le devoir) de délimiter le territoire de la fondalité par des signes visibles de tous. Dès 1199, Henri II Plantagenêt impose de marquer la limite par des signes. On pose des croix (1313), on bâtit des « barres » où des péages sont perçus (1313), on creuse des fossés, on place des bornes (1424), on bâtit une muraille (1562), on édifie des *tertres*, on établit des procès verbaux de délimitations (1636), on grave des croix sur des rochers (1690) et, enfin, on se contente de poteaux de bois portant les armes de l'abbé (1731).

Le deuxième résultat de la campagne 2018 est une progression de nos connaissances sur la morphologie parcellaire, grâce au recensement des murets de moellons de granit, des fossés et des talus qui entourent des parcelles plus grandes que les parcelles très morcelées du cadastre de 1813. Le

parcellaire qui apparaît progressivement est donc antérieur, datant de l'Ancien Régime ou du Moyen Age. Il semble à première vue ne pas répondre à une logique particulière, contrairement à d'autres celles grandmontaines ; il est plutôt de type *aggregate system*, aux parcelles enchevêtrées sans ordre.

Pourtant, on distingue trois morphologies différentes : des parcelles très petites près des maisons, *hortus* ou *viridarius*-verger, correspondant aux jardins, cours, chenevières et vergers ; des parcelles plus vastes un peu à l'écart, correspondant aux labours pour le seigle et surtout aux prés destinés aux bovins et à la fenaison ; des parcelles encore plus vastes aux limites des finages, accidentées et rocheuses, correspondant aux espaces de pacage pour les ovins et aux bois. A côté de ces parcelles de taille variable mais somme toutes assez réduite, on a pu trouver des « tenures-blocs » beaucoup plus vastes, de 8 à 10 hectares d'un seul tenant entièrement clos, avec les ruines d'un mas au centre.

L'analyse métrologique de la superficie des clos fait ressortir un module de 2550 m<sup>2</sup> qui peut correspondre au journal ou à la sétérée de Grandmont, utilisé avec ses dérivés de 1/4, 1/2 et 3/4 pour les grandes parcelles dédiées aux prés. Les plus petites parcelles, dédiées aux jardins, vergers, chenevières..., semblent utiliser un module de 1208 m<sup>2</sup> qui peut correspondre à l'héminée et ses divisions en huitième.

Le troisième résultat de la campagne de 2018 est la meilleure connaissance des aménagements hydrauliques et du circuit de l'eau dans la franchise, extrêmement sophistiqués et répondant à un modèle standardisé, où chaque litre d'eau peut être utilisé presque à l'infini, par exemple pour irriguer un pré puis alimenter un bassin/abreuvoir puis un lavoir puis un étang piscicole puis actionner des moulins puis encore irriguer et ainsi de suite sur huit kilomètres. On a synthétisé dans le rapport de 2017 ces aménagements, de l'amont vers l'aval, et défini un véritable « modèle » transposable dans tout l'espace grandmontain.

La pratique de la *levade* avait frappé Arthur Young au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup> ; il avait constaté qu'elle était réalisée avec grand soin ce qui, pour lui, « marquait combien on se rendait compte de l'importance de cette amélioration ». Les « levades » remplissent une autre fonction durant la période froide : elles protègent le manteau herbeux du gel et avancent la pousse de l'herbe au début du printemps de trois à quatre semaines<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> Arthur Young, *Voyages en France...*

<sup>31</sup> J.-P. Delhoume, « L'Elevage bovin en Limousin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des bœufs gras pour Paris », *Histoire & Sociétés Rurales* 2004/2 (vol. 22) p. 84.